

1413

4191

472

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



Christophe Colomb

Ce magnifique monument, élevé en 1862 par souscription publique, se dresse sur la *Place Acquaverde*, à Gènes. La statue de Colomb qui a à ses pieds la figure allégorique de l'Amérique contemplant une Croix, représente le grand navigateur appuyé à une ancre. Quatre statues: la Religion, la Science, la Force, la Navigation, ornent la base du monument.

Notre revue

Avec la présente livraison, *L'Enseignement Primaire* entre dans sa 31^e année d'existence.

Questions professionnelles

Les questions professionnelles ayant trait à l'interprétation de la loi de l'Instruction publique doivent être adressées à M. le Surintendant et non à notre revue.

Avis aux secrétaires-trésoriers

Prière de nous avertir dès le début de l'année scolaire de la mise en opération d'une *nouvelle école* sous contrôle. Indiquer le *nom* de l'arrondissement et le *numéro* de l'école. *Seules*, les écoles *sous contrôle* ont droit à un *exemplaire* de la revue *par école* et non par classe.

Miettes pédagogiques

Si fortement que l'on possède un sujet, toutes les fois que l'on veut en parler, il faut se recueillir, rassembler ses connaissances, *songer à la manière de les disposer et de les présenter*.

Le maître réfléchira donc d'avance aux choses sur lesquelles il devra interroger les élèves. Ce n'est pas tout; il pensera aux questions mêmes qu'il devra poser; il déterminera, au besoin, de véritables problèmes propres à exciter leur intelligence. C'est quand on est bien prêt qu'on peut sans crainte se laisser aller à l'inspiration. (E. Boutroux.)

Voici quelques défauts que l'on relève surtout chez les jeunes maîtres: ils manquent de précision dans leurs questions; ils demandent trop souvent des définitions; ils oublient les questions de synthèse; ils vont à l'aventure, avançant, reculant, revenant sans ordre, sans suite, sans plan; ils ont la manie de la catéchisation outrée et multiplient leurs questions qui ne sont que du pur verbiage; ils font des questions qui supposent connu ce qu'ils vont enseigner; ils veulent extraire de l'esprit ce qu'on ne peut obtenir qu'après des efforts considérables, alors qu'il faudrait le dire à l'élève. (F. Collard, *Art d'interroger*).

(*Le Bulletin des Etudes*).

sera
sessi
ceron
le pe
comb
prière
ces le
pu ré
retou
visite
de ce
gnes
en Be
prima
cielles
(
atlant
(
Saint-
Orléan
E
E
E
Ostenc
E
(
primai
E
maires
écoles
de Fri
E
école s
nes).

PEDAGOGIE

EN MARGE D'UN VOYAGE

Un rapport sur notre mission scolaire en France, en Suisse et en Belgique sera soumis au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique à la session d'octobre prochain.

Et dans la livraison de novembre, nous l'espérons du moins, nous commencerons la publication d'un modeste *Récit de voyage*, préparé spécialement pour le personnel enseignant.

Mais dès maintenant, nous sentons le besoin de dire à nos lecteurs combien nous les remercions pour toutes les sympathies, les vœux et les prières qui ont précédé et accompagné notre voyage. Merci aussi pour toutes ces lettres qui ont salué notre retour avec tant de délicatesse: nous n'avons pu répondre à toutes, mais à tous, nous disons un cordial merci.

Le 15 mars dernier, nous quittons Québec et le 18 juin nous étions de retour dans la vieille capitale.

Pendant ces trois mois, nous avons traversé l'Atlantique deux fois (1), visité la France, l'Italie, la Suisse, la Belgique et l'Angleterre. Dans chacun de ces pays, nous avons séjourné dans plusieurs villes et quelques campagnes (2).

Dans chacune des villes et villages où nous sommes descendu: en France, en Belgique et en Suisse, nous nous sommes fait un devoir de visiter des écoles primaires de tous les degrés et de nombreuses écoles normales libres ou officielles (3).

(1) A l'aller, de New-York au Havre, par la *Provence*, de la ligne transatlantique; au retour, de Liverpool à Québec, par le *Victorian* de la ligne Allan.

(2) *En France*: le Havre, Rouen, Paris, Versailles, La Garenne, Saint-Cloud, Saint-Amand, Avignon, Marseille, Nice, Chamonix, Argentière, Lyon, Dijon, Orléans, Blois, Poitiers, Bordeaux, Lourdes, Amiens.

En Italie: Gênes, Rome, Florence, Venise, Milan.

En Suisse: Lucerne, Fribourg, Lausanne, Genève.

En Belgique: Tournai, Mons, Bonne-Espérance, Bruxelles, Liège, Gand, Bruges, Ostende.

En Angleterre: Douvres, Londres, Liverpool.

(3) *En France*: 3 écoles maternelles, 10 écoles primaires, 8 écoles normales primaires, 1 école primaire supérieure. Plusieurs écoles contiennent de 6 à 10 classes.

En Suisse: 2 écoles primaires, 3 écoles secondaires; dans chacune sections primaires supérieures et section normale ou pédagogique, 1 pensionnat d'Ursulines, 2 écoles ménagères, 1 école normale primaire de garçons, un musée pédagogique (celui de Fribourg.)

En Belgique: 3 écoles primaires, 3 couvents de religieuses, 6 écoles normales, 1 école spéciale (Ecole Saint-Luc, à Tournai, dirigée par les Frères des Ecoles Chrétiennes). Total: 44 institutions d'enseignement.

Partout on nous a reçu avec la plus parfaite cordialité. En France, l'accueil a été particulièrement sympathique.

Ici, qu'il nous soit particulièrement permis de payer un tribut de reconnaissance à notre distingué compatriote, M. Paul de Cazes, ex-secrétaire du département de l'Instruction Publique de Québec, fixé à Paris depuis un an (1) ; à M. Hector Fabre, Commissaire canadien à Paris, à M. H. Chs ab der Halden, inspecteur primaire dans le département du Cher, à M. H. Vigier, le Sous-Chef du Bureau au Ministère de l'Instruction publique à Paris, à M. le Secrétaire de l'Instruction publique de Fribourg, à M. Duclost, Président des écoles de Lucerne, à M. Duchosal, Secrétaire du département de l'Instruction publique, à Genève, et enfin à M. Corman, directeur de l'Enseignement primaire, au ministère des Sciences et des Arts, à Bruxelles.

Nous ne saurions taire aussi, les noms de Mgr. Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, de M. P. Calon, président général de la Société de Saint-Vincent de Paul, du colonel Keller, président de la Société générale d'Éducation et d'Enseignement, de M. Jean Lerolle, ex-président de l'A. C. J. F., de M. Pierre Gerlier, le président actuel de l'A. C. J. F., de M. Maurice de Gailhart-Bancel, président de l'Association des Étudiants catholiques de Paris. Tous ces personnages nous ont honoré de leur bienveillante amitié et bien voulu nous inviter à des fêtes et à des démonstrations inoubliables.

Nous sommes heureux de joindre à cette nomenclature tous les directeurs des institutions d'enseignement que nous avons eu le plaisir de visiter.

Dans les écoles primaires comme dans les écoles normales, nous avons été traité en confrère.

Partout on nous a facilité notre tâche en nous associant avec amabilité à la vie scolaire : d'ordinaire, nous entrions dans une école à 8 ou 9 heures du matin pour n'en sortir qu'à midi, après avoir assisté aux classes ou aux cours ; souvent même nous dûmes passer du rôle d'élève, que nous nous étions assigné, à celui de professeur.

Nous avons eu l'avantage de voir fonctionner *sur place* des systèmes scolaires différents, parfois bien imparfaits au point de vue religieux, mais, c'est notre devoir de le dire, très perfectionnés au point de vue pédagogique.

Nous avons vu les institutrices maternelles et les instituteurs (et institutrices) primaires à l'œuvre ; nous avons entendu les cours de plusieurs professeurs d'écoles normales, assisté aux exercices d'enseignement pratique des élèves-instituteurs et des élèves-institutrices dans les écoles d'application.

Ce qui se dégage avec le plus de netteté et de persistance de nos multiples observations pédagogiques, ce sont les points suivants :

- a Excellence de la formation professionnelle du corps enseignant, formation professionnelle mise en relief par une *culture générale* sérieuse ;
- b Soins apportés par les instituteurs et les institutrices à l'enseigne-

(1) Voir un article de M. de Cazes dans le *Soleil* de Québec, 25 juin 1909. Cet article est intitulé : *Un professeur canadien en France*.

ment de la langue française, soit parlée, soit écrite: le langage et la rédaction sont l'objet d'une attention constante (en France surtout):

c Politesse exquise chez le personnel enseignant et chez les élèves;

d Grande simplicité dans les vêtements, chez les jeunes filles des pensionnats et des écoles normales;

e Bonne discipline des élèves en classe;

f Excellentes conditions hygiéniques des écoles (en Suisse et en Belgique particulièrement);

g Emulation dans le corps enseignant: les autorités scolaires encourageant les efforts de ceux qui travaillent et se distinguent dans la carrière de l'enseignement.

Certes, en France notamment, le caractère neutre, presque païen de l'école officielle nous a attristé, l'absence du Christ des salles de classe profondément affligé. En Suisse, nous avons remarqué avec peine que les catholiques sont traités avec parcimonie dans les Cantons protestants. En Belgique même, nous avons constaté que dans les municipalités gouvernées par les radicaux, l'école officielle est redoutée des catholiques.

Toutes ces constatations nous ont fait encore mieux apprécier notre admirable organisation scolaire (dans la province de Québec), qui assure à tous la vraie liberté en matières d'enseignement.

Néanmoins, au point de vue méthodologique, combien nous avons admiré, là-bas, la valeur du *praticien*, l'habileté du *professeur*!

Une autre constatation: je n'ai rencontré nulle part d'écoles de jeunes filles mieux organisées, mieux aménagées, plus propres, plus agréables que ne le sont la plupart de nos couvents canadiens.

Ces maisons, un grand nombre du moins, peuvent être comparées avec avantage aux institutions similaires de l'Europe.

Mais quelles que soient nos qualités, sachons bien qu'il nous reste encore beaucoup à apprendre, beaucoup à faire.

La pédagogie est une science avant tout chrétienne. Étudions-la donc avec soin, assimilons-nous en les secrets indispensables à l'éducateur.

La méthodologie, partie pratique de la pédagogie, est un vaste champ où il faut glaner sans relâche si nous voulons nous élever au premier rang dans la carrière de l'enseignement.

N'ayons crainte de dérober aux anciens peuples les armes perfectionnées qu'ils ont su se forger, parfois pour combattre l'Église: servons-nous en pour la glorification et la défense du Christianisme.

* *
*

Notre voyage n'a pas eu qu'un aspect pédagogique. Délégué de la Société Saint-Vincent de Paul, à Rome, professeur dans une école normale, ami de la jeunesse catholique, ces différents titres nous ont valu, à Rome et en France, des démonstrations que nous n'oublierons jamais.

A Orléans comme à Paris, nous avons compris combien les liens du sang sont puissants, combien l'idée religieuse est éminemment fraternelle (1).

La Nouvelle-France ne peut que gagner à mieux connaître la France catholique.

J'arrête ici le cours de mes impressions. Le Havre (2), Rouen et Orléans (remplis des souvenirs de la Bienheureuse Jeanne d'Arc), Paris, si hospitalier, centre merveilleux des sciences et des lettres, Avignon, Nice, Gênes, Rome surtout où nous avons eu le bonheur de voir le Pape, de lui parler, d'être témoin des incomparables fêtes de Jeanne d'Arc, Lourdes, Florence, Venise, le Mont-Blanc, Lyon et les vieilles villes historiques de Dijon, Blois, Poitiers, Amiens, enfin Bruxelles, Liège (3), Bruges, la Venise du Nord, ville du moyen-âge admirablement conservée, Londres, etc. : tous ces noms évoquent des souvenirs et des émotions dont le charme vivra toujours dans notre âme.

Au-dessus de tous ces souvenirs flotte comme un nuage mélancolique que dore le soleil couchant en nos soirs d'automne, les impressions si touchantes emportées des antiques cathédrales gothiques qui sont encore l'orgueil de notre ancienne mère patrie et sous les voûtes desquelles planent toujours la grande poésie du passé, l'idéale beauté du Christianisme et la ferme espérance en l'avenir catholique.

C.-J. MAGNAN.

Ecoles pour les garçons

Lors de la distribution des prix et des diplômes aux élèves-maîtres de l'École normale Laval, le Secrétaire de la province, l'honorable M. Roy, a fait la déclaration importante qui suit :

« Nous avons donné des octrois spéciaux pour encourager la création d'académies commerciales, dans les grands villages; à la suggestion du comité catholique, nous avons dit aux paroisses moins grandes, pour les inciter à engager des maîtres pour instruire leurs garçons: *« Engagez un instituteur à qui vous donnerez un traitement de tant, et nous vous rembourserons le quart de ce traitement. »*

Cette décision généreuse du gouvernement mérite d'être connue. Les commissions scolaires rurales, dans l'intérêt bien compris de la province de Québec, devraient, il nous semble, s'empresser de profiter de l'offre du gouvernement. N'est-il pas temps de confier l'instruction de nos garçons de 10 à 15 ans à des maîtres. Avant 10 ans nous serons débordés de races étrangères. Préparons donc une génération d'hommes viriles et instruits de leurs devoirs futurs.

Chacun de nos gros villages devrait posséder une bonne école primaire de garçons où l'on dirigerait le goût des élèves vers les choses de l'agriculture tout en leur inspirant un amour raisonné envers nos traditions religieuses et nationales.

C.-J. M.

(1) Trois compatriotes distingués, MM. les abbés LeBon, du collège de Sainte-Anne, Groulx, du collège de Valleyfield, et Warren, du Séminaire de Chicoutimi, assistaient aux fêtes inoubliables d'Orléans et de Paris.

(2) Notre grand poète national, Crémazie, repose dans le cimetière du Havre.

(3) A Ans, près Liège, dans la chapelle des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, nous sommes allés, ma femme et moi, en pèlerinage au tombeau de Saint-Vincent de Paul, transporté, par prudence, il y a deux ans, de Paris en Belgique.

L'ASSOCIATION DES INSTITUTRICES CATHOLIQUES DE QUÉBEC
ET LE FONDS DE PENSION

QUÉBEC, 8 JUILLET 1909.

“ A une convention des institutrices catholiques, tenue à Québec, le 6 et le 7 juillet, le Conseil de l'Association des Institutrices Catholiques (Section de Québec) a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1° Que des remerciements soient votés à M. le Premier Ministre et à ses collègues pour l'augmentation de 50% dans le chiffre de la pension destinée aux institutrices à leur retraite.

2° Que cet acte de nos Gouvernants est de bon augure pour l'avenir, et les membres de l'Association conservent au cœur l'espoir que notre Gouvernement continuera de marcher dans la bonne voie où il est entré.

AURORE DIONNE

Présidente

MARIE-LOUISE PEPIN

Secrétaire.”

Les institutrices ont eu raison de se réjouir de la générosité du Gouvernement et de la Législature. Une augmentation de pension de *cinquante pour cent*, c'est déjà quelque chose d'appréciable. Nous sommes convaincu qu'avant longtemps l'Administration saura parfaire cette œuvre patriotique.

Nous prenons la liberté de rappeler aux institutrices que ce sont les instituteurs (1) qui ont proposé au gouvernement d'affecter le surplus du Fonds de retraite à l'augmentation de la pension des femmes; que ce sont également eux qui ont suggéré d'ajouter \$7.000 à l'octroi du même fonds. Les instituteurs ne sont pas des égoïstes encore moins des parasites.

Nos lectrices savent que la petite pension des institutrices en retraite provient de la modicité des salaires. Est-ce qu'il serait juste de réparer la faute des contribuables au détriment des instituteurs, qui comptent, eux aussi, (non seulement pour eux, mais aussi pour leur famille) sur le fonds de pension aux jours de la vieillesse.

L'erreur du peuple, sa mesquinerie, doit être réparée par le peuple, c'est-à-dire par ses gouvernants. Et c'est ce que le gouvernement de Québec

(1) Voir le procès-verbal de l'Association des Instituteurs catholiques de Québec, réunion de janvier 1909.

est en train d'accomplir par l'octroi de primes multiples et l'augmentation des subsides au fonds de retraite. Encourageons-le à continuer dans cette voie au lieu de formuler des plaintes amères et de critiquer ces pauvres instituteurs, qui ont fait leur devoir vis-à-vis des institutrices.

L'union et l'harmonie serviront mieux nos intérêts communs que les jérémiades à jet continu.

LA LOI DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Dans la présente livraison, sous le titre *Documents officiels*, nos lecteurs pourront lire le texte de la loi *amendant la loi de l'Instruction publique* (Session de la Législature: 1909).

L'un des articles de cette loi pourvoit à la création de "caisses d'économie scolaires": c'est la résolution du projet Archambault, tel que recommandé par le Comité catholique.

Huit autres articles ont trait à la loi du fonds de pension.

Ces articles intéressent directement le personnel enseignant. Afin que chacun de nos lecteurs puissent bien en comprendre la signification, nous avons demandé au distingué secrétaire de la Commission administrative d'expliquer lui-même la nature des amendements concernant le Fonds de pension.

Dans une lettre très intéressante, que nous publions plus loin dans les *Documents officiels*, M. Couillard explique avec précision chacun des articles amendés.

En vertu de l'article 494, la pension des institutrices en retraite est augmentée de cinquante pour cent.

L'article 517 permet d'augmenter la pension des hommes, lorsque cette pension n'atteint pas \$300.. Mais cette augmentation dépend absolument de l'existence d'un *surplus* des recettes sur les dépenses.

(Voir la lettre explicative de M. Couillard).

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école (1)

Bien des personnes s'imaginent qu'un enfant *sait lire et écrire*, lorsqu'il est en état de *traduire par des sons ce qu'il voit écrit dans un livre, et de traduire par l'écriture ce qu'il entend dire*. Or l'enfant qui ne sait que cela ne sait ni lire ni écrire d'une manière pratique.

Il faut reconnaître que dans les commencements, dans la période d'initiation, il y a un travail mécanique difficile, peu attrayant en soi pour apprendre les lettres, la formation des syllabes puis des mots, pour apprendre à former les lettres, à les lier entre elles pour former les mots écrits. Mais si l'on se contente de viser à rendre les élèves habiles dans ces deux choses tellement liées qu'elles n'en font qu'une (puisque'il n'y a pas de lecture possible sans écriture préalable, ni aucune raison d'écrire si ce n'est en vue de la lecture) si l'on se contente, dis-jé, de faire de bonnes machines qui reproduisent les mots écrits par des sons ou les mots entendus par des mots écrits; on n'apprend pas réellement aux enfants à lire et à écrire.

Lire, c'est, au moyen de la vue, *prendre connaissance des pensées d'autrui exprimées par l'écriture*, comme *écouter c'est* au moyen de l'ouïe, prendre connaissance des pensées d'autrui exprimées par la voix, par les sons.

Voilà pourquoi il faut toujours faire lire par les élèves des mots d'abord, puis des phrases, puis des textes suivis dont le sens, au moins le sens général, soit à la portée de leur intelligence et en rapport avec leur degré d'avancement. Dans ces conditions seulement, l'enfant pourra s'accoutumer à *lire en écoutant son livre pour le comprendre*. Il aura du plaisir à lire parce qu'il s'apercevra qu'il profite de sa lecture. Alors le livre deviendra pour lui un maître, *car il saura lire*. Et peu à peu, à mesure que ses facultés se développeront, que sa puissance grandira, le livre pourra traiter graduellement de choses plus élevées. N'est-il pas vrai qu'un orateur n'est écouté avec plaisir et profit pour les auditeurs qu'à la condition de leur dire très bien des choses qu'ils peuvent comprendre? que le vrai orateur ne traitera pas le même sujet, dans les mêmes termes et de la même manière indifféremment avec tous les auditoires? Et qu'est-ce que le livre d'école, sinon un orateur qui s'adresse aux élèves et qui doit se mettre à la portée de son auditoire.

Peut-être va-t-on nous dire que nous sommes bien loin avec toutes ces considérations, de répondre à ce qu'on attendait du titre qui les précède? Bien

(1) Voir *l'Enseignement Primaire*, 1907-1908, 1908-1909.

au contraire, répondrons-nous, nous sommes entré en plein dans le sujet. Car la lecture bien comprise et bien enseignée est le premier moyen de formation à la rédaction.

Une personne ignorante qui vivra avec des personnes instruites qu'elle entendra continuellement parler dans un langage simple, correct, à sa portée, apprendra en peu de temps à bien parler elle-même de ces choses qu'elle aura apprises en les comprenant par l'ouïe.

De même un enfant qui *entendra* un livre lui parler, dans un langage à sa portée, des choses qu'il ignore ou qu'il connaît peu, *écouter* son livre, s'intéressera à ce qu'il dit et se formera à parler lui-même en termes semblables des connaissances qu'il acquerra de cette manière.

Il nous semble donc indiscutable que le choix d'un livre de lecture pour les enfants est d'une importance capitale. Un livre ayant pour but d'intéresser les élèves par un choix gradué de textes propres à leur communiquer dans un langage à leur portée, des connaissances sur la religion, la morale, la famille, la patrie, l'histoire, la géographie, l'hygiène, les sciences usuelles, etc., un tel livre est indispensable pour préparer les enfants à la rédaction.

C'est peut-être parce qu'on n'attache pas assez d'importance au choix du livre de lecture qu'on arrive à si peu de résultat et avec tant de peine cependant à faire rédiger quelques élèves seulement.

Mais il ne faut pas seulement apprendre à l'enfant à lire, il faut aussi lui apprendre à écrire. Écrire, ce n'est pas seulement *traduire par l'écriture* ce qu'on entend dire ou dicter, ou encore prendre quelque chose d'imprimé sur un livre pour le transcrire sur un cahier.

Écrire, c'est *exprimer ce que l'on pense*, ce que l'on veut communiquer, au moyen de signes conventionnels que l'on a appris à tracer d'une manière suffisamment lisible; *écrire*, c'est *parler aux yeux d'autrui*, au lieu de parler à ses oreilles; *écrire*, c'est *parler avec sa main*. Or que faut-il pour apprendre à écrire? il faut *écrire*. "C'est en forgeant qu'on devient forgeron."

Puisqu'aujourd'hui on comprend la nécessité d'exercer *en même temps* les enfants à la lecture et à l'écriture, au grand avantage des deux, il est facile de concevoir qu'il faut faire écrire tant qu'on le pourra, tout ce que les enfants savent dire.

La question d'orthographe semble être un obstacle, surtout en français; mais l'obstacle est plus apparent que réel, si l'on pense d'abord (en préparant bien sa classe) à ce que l'on fera exprimer aux enfants, aux termes que l'on amènera habilement par la manière dont seront posées les questions; si l'on n'attache pas d'abord la plus grande importance à l'orthographe, mais plutôt à l'expression; si on laisse passer les fautes contre les préceptes de grammaire non encore étudiés; en un mot si on a en vue comme but principal d'habituer les enfants à s'exprimer avec autant d'aisance et de facilité par l'écriture que par la parole.

Que de fois même, dans des exercices qui ne sont pas, à proprement parler des exercices de rédaction, on peut provoquer chez l'enfant un travail

personnel très propre à le diriger vers la rédaction? Le tout est de savoir s'y prendre.

Supposons qu'après avoir fait comprendre, ou mieux, découvrir aux enfants ce que c'est que le nom, vous trouvez dans un livre l'exercice suivant :

"Grouper les noms qui suivent selon qu'ils désignent une personne, un animal ou autre chose."

— *écolier, montre, écureuil, livre, chien, vieillard, tigre, cahier, fleur, garçon, oreille, femme, soleil, papillon, matelot, navire éléphant, capitaine, crayon, cerise.*—

Si vous dictez aux enfants: "écolier (virgule), montre (virgule), livre (virgule), chien (virgule), etc.: voilà un travail peu intéressant pour les enfants et pour vous aussi.

Mais si vous dites :

Maitre.—Voyons, mes enfants, un petit garçon qui va à l'école!... quel nom lui donnez-vous qui fait connaître que ce petit garçon fréquente l'école?

Elèves.—C'est un *écolier*.

M.—Bien: écrivez ce mot et mettez après, une virgule.

Comment appelez-vous une *espèce de petite horloge* que l'on porte dans sa poche pour avoir toujours l'heure sur soi?

Elèves.—Une *montre*.

M.—Écrivez ce mot et mettez encore une virgule.

Comment nommez-vous un petit animal qui grimpe aux arbres, qui a une belle queue comme un panache, qui mange des noisettes, qui saute de branche en branche comme un oiseau?

Elèves.—Un *écureu*.

M.—Bien, mais on ne dit pas un *écureu*; pour parler correctement il faut dire un *écureuil*, un *écureuil*, entendez-bien.

Ecrivez ce mot... "

Et ainsi pour tous les autres mots. Pensez-vous que le travail n'est pas plus intéressant pour les enfants et par là même plus profitable.

Quand vous aurez fait trouver et écrire tous les mots de l'exercice, faites-les épeler et corriger, puis dites aux élèves :

"Maintenant nous allons grouper ces noms, en séparant pour les mettre ensemble, ceux qui désignent des personnes, puis ceux qui désignent des animaux, enfin ceux qui désignent des choses.

Pour cela, il faudra mettre devant chaque nom un petit mot comme on fait habituellement en parlant (*les enfants se servent des déterminatifs sans les avoir encore étudiés dans la grammaire.*) Vous mettrez donc *un* ou *une* devant chaque nom. Quand vous aurez rassemblé tous les noms de personnes, vous finirez une phrase en disant par écrit que ce sont des personnes. Vous mettrez ensuite un point et virgule (:) puis vous ferez la même chose pour les animaux; ensuite, pour les choses et alors vous mettrez un point.

Les élèves écriront donc *personnellement* après cette préparation :

"Un *écolier, un vieillard, un garçon, une femme, un matelot, un capi*

taine sont des personnes; un écureuil, un chien, un tigre, un papillon, un éléphant sont des animaux; une montre, un lièvre, un cahier, une fleur, une oreille, le soleil, un navire, un crayon, une cerise, sont des choses.

Qui empêcherait ensuite, pour compléter, de faire exprimer par écrit, la définition du *nom* que les enfants comprennent et par conséquent savent.

" *Le nom est un mot qui sert à désigner une personne, ou un animal, ou une chose.* "

ou bien: " *Tout mot qui sert à désigner une personne, ou un animal, ou une chose, est un nom.* "

Voilà un exercice pratique, il nous semble, pour exercer (d'une manière très intéressante à la fois pour le maître et les élèves) l'activité des enfants et les pousser à faire quelque chose de personnel. Et la rédaction est-elle autre chose qu'un travail personnel?

On ne trouve pas généralement, dans les livres, des leçons suivies, préparées de cette manière. C'est bien heureux, car cela favoriserait la paresse, et le livre suivi avec routine deviendrait le maître, ce qu'il ne faut pas. Mais dans tous les livres on peut trouver les matériaux nécessaires pour préparer soi-même, par un travail original et personnel, des exercices très intéressants pour les enfants et très profitables aussi, si l'on ne perd pas de vue le but à atteindre: les amener à rédiger c'est-à-dire à *écrire*, à exprimer leur pensée par l'écriture, à *parler avec leur main* aussi facilement qu'ils parlent avec leur langue, sur un sujet qu'ils ont compris et que, par conséquent, ils savent.

H. NANSOT,

Insp. d'écoles.

Modèles de lettres (1)

(*Lettres d'amitié*)

UNE ANCIENNE ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE LAVAL À SON AMIE

Bien chère amie,

Enfin, je puis respirer un peu, m'asseoir et t'écrire! Je suis installée dans ma maison d'école, transformée, en trois jours, en quasi petit château; il m'a fallu beaucoup de travail pour obtenir un tel résultat, mais tu sais le proverbe: " Ce que femme veut, Dieu le veut! "

(1) Reproduit de l'excellent manuel: *La lettre ou la leçon de Style Epistolaire*, à l'usage des écoles primaires canadiennes, par Mlle A. Germain. Ce manuel a été approuvé par le Comité catholique au mois de mai dernier. Voir *Bibliographie*, présente livraison.

Il aurait fallu me voir, courant dans les coins, déplaçant chaque meuble pour le *replacer* à mon goût, jetant au feu tous les vieux riens qui dormaient sous la poussière; suspendant aux murailles cartes géographiques, tableaux, portraits... Maintenant, je ne reconnais plus ce pauvre intérieur qui m'avait tout d'abord découragée. Tout a pris un air de vie et de bien-être. Tu te demandes sans doute si je m'ennuie dans ma solitude, où je n'ai pour toute compagnie que mon beau chat blanc, qui fait en ce moment sa toilette sous le poêle. Eh bien! sois surprise si tu le veux, je t'écris en toutes lettres: Je ne m'ennuie pas! J'aime ma classe, vois-tu, j'aime cette heure où la scène change d'aspect, où mes petits mutins arrivent joyeux et bruyants, toujours avides de paroles, de mes encouragements. J'aime la délicieuse occupation de dispenser à ces jeunes intelligences le pain de la science. D'ailleurs, je reçois quelques visites, surtout celle d'une bonne amie en qui j'ai cru te retrouver. De mon côté, je vais faire tous les jours une visite au bon Jésus, l'église étant à une faible distance: ce petit pèlerinage me reconforte. En un mot, je me trouve bien ici, et je puis constater une fois encore que je suis bien réellement une enfant gâtée de la Providence. Cela ne veut pas dire qu'il ne me manque rien. Oh! non, le papa, la maman, les petits frères, les petites sœurs, le *sweet home* enfin, ça vous tient au cœur une place que rien ne saurait occuper.

Adieu, aime-moi toujours et sois assurée de l'affection constante de

Ton amie sincère

DENISE.

X

RÉPONSE

Chère Denise,

"*Pulchre, bene, recte.*" "Tu as lu ton Horace." me diras-tu? Oui je l'ai lu et j'en ai conservé des formules qui se sont tellement mêlées à mes goûts, à mon cœur, qu'elles m'échappent quelquefois pour ainsi dire d'elles-mêmes, dans l'à-propos. C'est pourquoi je trouve bon de t'appliquer cette exclamation admirative du grand poète: C'est beau, c'est bien, c'est juste! C'est beau, c'est l'œuvre d'une âme noble et dévouée de s'expatrier pour aller enseigner le sentier de la science à des enfants qui en ont grand besoin: c'est bien, car tout en faisant du bien aux autres, tu récolteras une gerbe de mérites: c'est juste, en ce qu'il y a selon moi, une certaine obligation pour ceux qui ont été plus généreusement gratifiés par la nature d'une intelligence rayonnante, d'un cœur viril, de partager avec le pauvre prochain ces trésors inépuisables... Mais laissons là ma logique". Comment te trouverai-je aujourd'hui? Gaie encore, n'est-ce pas? Gaie comme toujours, tu as ce que tu avais désiré: le

tic-tac d'une pendule et le ronflement d'un chat. Tu es toujours courageuse! J'ai reconnu dans ta lettre cette Denise dévouée, bonne avant tout, acceptant avec la même figure calme les contrariétés ou les approbations. Tu as certainement la vocation noble et féconde de l'Institutrice. Qui sait? peut-être un jour verrais-je ma petite Denise sous la sainte livrée des Sœurs de la Charité: mais n'anticipons pas. Ta lettre m'a faite d'autant plus heureuse que j'avais longtemps attendu de tes nouvelles. Ceci n'est pas un reproche. Je tiens compte des circonstances, et t'aime toujours beaucoup. Seulement je t'invite à m'écrire plus souvent, ce désir est du domaine de l'insatiabilité d'un cœur affectueux... Et je te laisse comme je te suis arrivée, avec un mot du vieil Horace: *Est modus in rebus*. Puisque c'est là un principe, il faut que je le suive en mettant au plus vite des bornes à ma longue épître. Je n'en connais pas de plus douces qu'un consolant: Au revoir!

Ton amie toujours
A.

ARITHMETIC (1)

EQUATION OF PAYMENTS

Examples for practice

What is the balance of the following account and when is it due?

Dr.		R. WILLIAMS		Cr.			
1908		1908					
March	3	To Mdse.....	218	March	27	By note at 60 d.	200
April	14	“ Sundries...	274	April	8	By draft at 30 d.	325
July	18	“ Mdse.....	156	June	22	“ Cash.....	100
Sept	16	“ “	268	Aug.	5	“ Cash.....	42

SOLUTION: *Taking the earliest maturity March 3 as the focal date.*

(1) Ecrit spécialement pour les instituteurs et les institutrices catholiques de langue anglaise.

OPERATION							
Dr.				Cr.			
Due	Days	Items	Products	Due	Days	Items	Product
1908				1908			
March	3			May	11	69	22425
April	14	42	11308	May	29	87	17400
July	18	137	21372	June	22	111	11100
Sept	16	197	52796	Aug	5	155	6510
		916	85676				
		667	57435			667	57435
Balances of account		249	28241	and of products.			

$28241 \div 249 = 113$ days;—March 3 + 113 days = June 24. *Ans.*

NOTE.—From rule already given we take the following:

III. *Divide the balance of the products by the balance of the interest; the quotient will be the interval of time, which must be reckoned from the focal date toward the other dates when both balances are on the same side of the account, but from the other dates when the balances are on opposite sides of the account.*

In the foregoing example the balances are on the same side therefore 113 days must be counted forward from March 3, the focal date, toward the other dates.

SOLUTION: *Taking September 16 the latest maturity as the focal date:*

OPERATION									
Dr.				Cr.					
Due	Days	Items	Products	Due	Days	Items	Products		
1908				1908					
March	3	197	218	42946	May	11	128	325	41600
April	14	155	274	42470	May	29	110	200	22000
July	18	60	156	9360	June	22	86	100	8600
Sept	16		268		Aug	5	42	42	1764
		916	94776						
		667	73964			667	73964		
Balances of account		249	20812	and of products.					

$20812 \div 249 = 84$ days; September 16 — 84 days = June 24. *Ans.*

Solution by interest, at 6%, taking the latest maturity September 16 for the focal date.—NOTE.—In this case as it is not interest that is required but the equated time no error results from the use of the 6% per cent method counting 360 days to the year.

OPERATION

Sept. 16 as the focal date

Due	Days	Items	Interest	Due	Days	Items	Interest		
1908				1908					
March	3	197	218.	7.157 $\frac{2}{3}$	May	11	128	325.	6.933 $\frac{1}{3}$
April	14	155	274.	7.078 $\frac{1}{3}$	May	29	110	200.	3.666 $\frac{2}{3}$
July	18	60	156.	1.56	June	22	86	100.	1.433 $\frac{1}{3}$
Sept	16		268.		Aug	5	42	42.	0.294
			916.	15.796				667.	12.327 $\frac{1}{3}$
			667.	12.327 $\frac{1}{3}$					
		Balances	249.	3.468 $\frac{2}{3}$					

Int. on \$249. for 1 day = \$0.0415.

$\$3.4686 \div 0.0415 = 84$ days.—September 16 — 84 days = June 24.

Analysis.—Taking the latest maturity Sept. 16, for the focal date, we find the interest due on the account to be $\$3.468\frac{2}{3}$. Dividing this interest by \$0.0415, the interest on the balance of the items for 1 day, we obtain 84 days, the time required for the interest $\$3.468\frac{2}{3}$ to accrue. The average maturity, therefore is September 16 — 84 days = June 24, 1908.

It is evident that when the balances occur on opposite sides, the interval of time will be reckoned, as in the method by products from the focal date NOT TOWARDS the other dates but FROM them. It is also evident that resolving by products is a shorter method than by means of interest.

(To be continued)

J. AHERN.

DOCUMENTS OFFICIELS

Amendements à la loi de l'Instruction publique

SESSION DE LA LÉGISLATURE: 1909

CHAP. 33— 9 Ed. VII

Loi amendant la loi de l'Instruction publique concernant les arrondissements scolaires, les dissidents et la pension des fonctionnaires et de leurs veuves.

(Sanctionnée le 29 mai 1909).

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. L'article 115 de la loi 62 Victoria, chapitre 28, est amendé en y ajoutant les alinéas suivants:

« Lorsque, dans le cours d'une année scolaire, la moyenne des enfants qui fréquentent l'école d'un arrondissement est inférieure à dix élèves ayant l'âge d'assister à l'école, la commission scolaire peut fermer l'école de cet arrondissement et, si la chose est nécessaire, faire transporter les enfants gratuitement à une ou plusieurs des écoles de sa municipalité. Elle peut aussi, en ce cas, annexer l'arrondissement à un autre ou à d'autres arrondissements, temporairement ou permanentement, à sa discrétion, sans que sa décision soit sujette à appel en vertu de l'article 482.

Lorsque la commission scolaire a décidé de réunir deux écoles ou plus et de transporter les élèves à une école centrale, elle peut assumer, à sa discrétion, toute dépenses nécessaires, y compris l'achat de véhicules convenables à l'usage des personnes qui prennent l'entreprise de ces transports. Le contrat pour le transport des enfants le long des routes, qui sont indiquées, est donné par soumission après avis public spécifiant toutes les conditions du service à faire et le montant maximum qui pourrait être accordé. La plus basse soumission ne doit pas excéder le prix qui a été fixé par la commission scolaire et, si le contrat n'est pas accepté à ce prix, tout membre de la commission scolaire peut, en vertu d'un vote unanime des autres membres, accepter le contrat au prix fixé. Le contrat en ce cas, ne doit être que pour un an et peut être renouvelé aux mêmes conditions, après que des soumissions ont été demandées. »

2. La dite loi est amendée en y insérant l'article suivant, après l'article 126:

« 126a. Dès que les syndics sont élus, tout contribuable de la municipalité appartenant à la dénomination religieuse des dissidents et qui a donné l'avis mentionné dans les articles 123 et 124, ou qui plus tard donne un avis par écrit au président de la commission scolaire, doit être considéré comme dissident et est, pour les fins scolaires, sous le contrôle des syndics d'écoles.

Dès que les contribuables qui ont signé un des avis mentionnés dans le premier alinéa de cet article forment les deux tiers des contribuables de la municipalité professant une religion autre que celle de la majorité des habitants de cette municipalité, tous les contribuables de la municipalité professant la religion des dissidents qui n'ont pas donné tel avis et qui n'envoient pas leurs enfants à une école sous le contrôle des commissaires d'écoles, sont aussi considérés comme dissidents.

Les dispositions de cet article s'appliquent aux cas où les syndics d'écoles sont élus en vertu des articles 128, 132 ou 135. »

3. L'article 130 de la dite loi est remplacé par le suivant:

« 130. Sujet aux dispositions de l'article 129, tout dissident peut cesser de l'être en donnant un avis, simultanément, au président des syndics d'écoles ou à leur secré-

taire et au surintendant de l'instruction publique, avant le premier mai, qu'il professe la religion de la dite majorité et qu'il désire en conséquence se mettre sous le contrôle des commissaires d'écoles de la dite municipalité. »

4 La section et l'article suivants sont insérés dans la dite loi après la section neuvième du chapitre quatrième du titre deuxième :

Section IXa

Des pouvoirs des commissaires et des syndics d'écoles relativement à l'établissement de caisses d'économies scolaires.

« 215a. 1. Si les commissaires ou les syndics d'écoles le jugent à propos, il leur est loisible d'établir des caisses de dépôt appelées « caisses d'économies scolaires », dans les limites de leurs municipalités.

2. Le surintendant est autorisé à faire les règlements nécessaires pour le fonctionnement de ces caisses et ces règlements entrent en vigueur quinze jours après leur publication dans la *Gazette officielle de Québec*.

5. L'article 397 de la dite loi est amendé

a. En y insérant avant le mot : « Les », dans la première ligne, les mots : « Sujet aux dispositions de l'article 405 » ;

b. En y ajoutant l'alinéa suivant :

« Dans une municipalité scolaire où il y a deux commissions scolaires, chaque commission, quand il s'agit de prélever une taxe spéciale, peut taxer les compagnies constituées en corporation, de la même manière que les autres contribuables sous son contrôle pour un montant égal à celui auquel elle aurait droit si la taxe était une taxe ordinaire et répartie suivant les prescriptions de la première partie de cet article. »

6. L'article 398 de la dite loi est abrogé.

7. L'article 401 de la dite loi est amendé en en retranchant tous les mots après le mot : « scolaire », dans la deuxième ligne.

b. En en remplaçant, dans la deuxième ligne, les mots : « à un cinquantième », par les mots : « à deux pour cent » ;

c. En y ajoutant les alinéas suivants :

« La pension de toute femme fonctionnaire de l'enseignement primaire, sauf dans le cas prévu par l'article 518, est fixée à trois pour cent du traitement moyen pour chaque année de services, jusqu'à concurrence de trente-cinq ans, pourvu toutefois que cette pension ne dépasse pas quatre-vingt-dix pour cent du salaire que recevait l'institutrice fonctionnaire, au moment de prendre sa retraite, ni le montant fixé par l'article 495.

« La disposition contenue dans l'alinéa précédent est applicable à toute institutrice fonctionnaire de l'enseignement primaire à la retraite lors de l'entrée en vigueur de cette loi. »

9. L'article 495 de la dite loi est amendé en en remplaçant tous les mots contenus dans les trois premières lignes par les suivants : « Pour les fins de cette loi aucune pension ne doit dépasser huit cent cinq piastres par année. »

10. L'article 505 de la dite loi est amendé en y ajoutant, après le mot : « retenue », dans la sixième ligne, les mots suivants : « et si elle n'a pas été payée en temps voulu, le fonctionnaire peut l'acquitter le ou avant le 30 juin 1913. »

11. L'article 510 de la dite loi est amendé en en remplaçant, dans la troisième ligne, les mots : « janvier 1887 », par les mots : « juillet 1913 ».

12. L'article 511 de la dite loi est amendée en en remplaçant, dans la troisième ligne du deuxième alinéa, les mots : « janvier 1887 », par les mots : « juillet 1913 ».

13. L'article 513 de la dite loi, tel qu'amendé par la loi 6 Edouard VII, chapitre 23, section 8, est de nouveau amendé :

a. En en retranchant, dans les deuxième et troisième lignes du paragraphe I, les mots : « faite sur la pension de chaque pensionnaire ».

b. En en remplaçant, dans la première ligne du paragraphe 3, les mots : « cinq mille », par les mots : « douze mille ».

14. L'article 517 de la dite loi est amendé en y ajoutant après le mot : « a », dans la quatrième ligne, les mots suivants : « puis à augmenter proportionnellement les pensions des hommes pensionnaires qui ont une pension inférieure à \$300.00, pourvu, toutefois, qu'aucune de ces pensions ne soit augmentée de plus de cinquante pour cent et qu'elle ne puisse dépasser la somme de trois cents piastres. »

15. L'article 528 de la dite loi est abrogé.

16. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Loi amendant la loi de l'Instruction publique concernant les commissaires et les syndics d'écoles

(Sanctionnée le 29 mai 1909.)

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

1. L'article 145 de la loi 62 Victoria, chapitre 28, est amendé en y insérant après le mot : « masculin », dans la cinquième ligne, les mots : « et tout mari de contribuable ».

2. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec 27 juillet 1909

M. C. J. MAGNAN,

Directeur-Propriétaire de l'Enseignement primaire.

Québec.

Monsieur le Directeur.

J'ai l'honneur d'attirer l'attention des fonctionnaires de l'enseignement primaire et des pensionnaires, sur un acte de la Législature de Québec — 9 Edouard VII, chapitre 33, contenant de nouvelles dispositions au sujet de la pension et des retenues.

Voici les articles de la loi de l'Instruction publique qui ont été amendés par cet acte, les amendements y sont insérés en italiques :—

ART. 494. *La pension de tout fonctionnaire mâle de l'enseignement primaire, sauf dans le cas prévu par l'article 518, est fixée à deux pour cent du traitement moyen, pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de trente cinq ans.*

La pension de toute femme fonctionnaire de l'enseignement primaire, sauf dans le cas prévu par l'article 518 est fixée à trois pour cent du traitement moyen, pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de trente-cinq ans, pourvu toutefois que cette pension ne dépasse pas quatre-vingt-dix pour cent du salaire que recevrait l'institutrice fonctionnaire, au moment de prendre sa retraite, ni le montant fixé par l'article 495.

La disposition contenue dans l'alinéa précédent est applicable à toute institutrice fonctionnaire de l'enseignement primaire à la retraite lors de l'entrée en vigueur de cette loi.

NOTES.—D'après cet amendement, les pensions des hommes restent les mêmes ; elles étaient, dans l'ancienne loi, de un cinquantième du traitement, elles sont présentement de deux pour cent de ce traitement ; or un cinquantième est égal à deux pour cent ; il n'y a donc eu aucun changement.

Celles des femmes et des filles, au contraire, ont été augmentées de cinquante pour cent. Elles étaient, comme celles des hommes, d'un cinquantième du traitement moyen, elles sont présentement de trois pour cent de ce traitement. Par exemple, celles qui recevaient l'année dernière une pension de cinquante piastres, recevront, à l'avenir, soixante quinze piastres par année. Mais cette augmentation n'a pris effet qu'à la fin du mois de mai dernier, après la sanction de ce nouvel acte de la législature par le lieutenant-gouverneur ; c'est pourquoi elle ne s'est fait que peu sentir sur les pensions payées en juillet 1909 ; elle sera plus sensible pour celles du semestre courant, que les pensionnaires recevront au mois de janvier prochain.

ART. 495.—*Pour les fins de cette loi, aucune pension ne doit dépasser huit cent cinq piastres par année, excepté que tout fonctionnaire de l'enseignement primaire qui, à raison de son âge, de la durée de ses services et du paiement antérieur des retenues, a droit, au moment de l'entrée en vigueur de cette loi, à une pension plus élevée, ne subira aucune diminution dans sa pension par suite de cet article ; le montant de sa pension qui excédera celui des pensions qui peuvent être accordées en vertu de cet article sera payé annuellement à même le fonds capitalisé des pensions.*

NOTE.—Les trois premières lignes de l'article 495 se lisaient comme suit :

« La moyenne du traitement des fonctionnaires de l'enseignement primaire ne doit pas, pour les fins de cette loi, dépasser la somme de onze cent cinquante piastres. »

On les a remplacées en fixant le maximum de la pension à \$805.00. Le résultat est le même, attendu qu'une moyenne de \$1150.00 de traitement par année pour 35 ans donnait une pension de 805.00.

ART. 505.—*La demi-pension n'est accordée à la veuve du fonctionnaire de l'enseignement décédé après le premier juillet 1886, que dans le cas où celui-ci a versé au fonds de pension, en outre de la retenue payable par lui et aux mêmes époques, une somme égale à la moitié de cette retenue, et si elle n'a pas été payée en temps voulu, le fonctionnaire peut l'acquitter le ou avant le 30 juin 1913 ; néanmoins, cette dernière retenue n'est exigible que pour les années pendant lesquelles le fonctionnaire a été marié.*

NOTE.—Cet article, tel que amendé, permet au fonctionnaire de l'enseignement primaire de payer d'ici au 30 juin 1913, la demi-retenue exigible sur son traitement, pour les années pendant lesquelles il a été marié, afin d'assurer une pension à sa femme. Avant cet amendement la demi-retenue devait être payée aux mêmes époques que la retenue sur le traitement du mari et si celui-ci négligeait de le faire, il n'était plus admis à en offrir le paiement.

ART. 510 *Tout fonctionnaire de l'enseignement primaire qui a versé au fonds de pension, avant le premier juillet 1913, la retenue exigible en vertu du présent titre, pour ses années de service antérieures au 24 juillet 1880, peut faire compter ces années de service pour établir son droit à la pension.*

NOTES.—En vertu de cet amendement, les fonctionnaires de l'enseignement primaire peuvent seuls faire compter, pour établir leur droit à une pension, les années qu'ils ont passées dans l'enseignement. Les pensionnaires ayant cessé d'être fonctionnaires, n'ayant plus d'ailleurs à établir leur droit à une pension, ne peuvent jouir de ce privilège. La loi de l'Instruction publique définit ce qu'elle entend par le qualificatif « fonctionnaire de l'enseignement primaire » : d'après l'article 14 de la loi de l'Instruction publique, il désigne spécialement toute personne munie d'un brevet de capacité, enseignant dans une institution sous le contrôle des Commissaires ou des syndicats d'écoles ou subventionnée par eux ou par le gouvernement. Il est évident que les pensionnaires ayant cessé d'enseigner ne doivent plus être considérés comme fonctionnaires de l'enseignement primaire et que partant ils n'ont pas le droit de faire valoir leurs années d'enseignement antérieures à 1880 pour établir leur droit à une pension, qui d'ailleurs est établi pour eux, puisqu'ils ont une pension.

Les pensionnaires pourraient cependant cesser de recevoir leur pension, reprendre l'enseignement et acquérir le droit de payer leurs arrérages de retenues.

Ceux qui peuvent faire valoir ces années d'enseignement doivent s'adresser au Surintendant de l'Instruction publique qui leur enverra une formule sur laquelle ils feront leur état de service pour ces années-là seulement.

ART. 511.—La retenue sur le traitement des fonctionnaires de l'enseignement primaire, pour les années antérieures au 24 juillet 1880, était de cinq pour cent par an, sans intérêt.

Deux cinquièmes du montant total des retenues pour les dites années antérieures au 24 juillet 1880, doivent avoir été payés avant le premier juillet 1913 et un cinquième du montant total de ces retenues est déduit de la pension annuelle du fonctionnaire pendant les trois premières années de mise à la retraite.

Les sommes ainsi retenues ne font pas partie du revenu annuel du fonds de pension, mais doivent être placées dans le fonds capital.

NOTE.—Cet amendement est semblable à celui de l'article précédent. La retenue sur le traitement, pour les années antérieures à 1880, étant de cinq pour cent par année, deux pour cent seront payés avant le premier juillet 1913 et un pour cent sera déduit de la pension annuelle pendant les trois premières années de la mise à la retraite.

ART. 513.—Le fonds de pension de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire provient :

1. D'une retenue dont le minimum est de deux pour cent et le maximum de quatre pour cent, par année, sur le traitement de chaque fonctionnaire, ainsi que sur celui de toute personne laïque qui enseigne sans diplôme dans les écoles des Commissaires ou des syndicats ou subventionnées par eux ou le gouvernement ; excepté les professeurs de musique, de dessin ou autres spécialités de ce genre ;

2. D'une retenue de quatre pour cent prélevée annuellement sur le fonds des écoles publiques, ainsi que sur la partie du fonds de l'éducation supérieure affectée au soutien des institutions conduites ou dirigées par les fonctionnaires de l'enseignement primaire ;

3. D'une allocation n'excédant pas douze mille piastres par année du gouvernement de la province.

NOTES.—L'on a retranché de cet article les mots qui indiquaient qu'une retenue de deux pour cent devait être faite sur la pension de chaque pensionnaire et l'on a augmenté à douze mille piastres la subvention annuelle du gouvernement qui n'était que de cinq mille piastres.

Le gouvernement de la province a augmenté de sept mille piastres la subvention

annuelle qu'il accordait au fonds de pension, afin d'aider ce fonds à supporter l'augmentation des pensions des femmes pensionnaires et la disparition de la retenue de deux pour cent sur les pensions.

ART. 517.—Tout excédent des recettes sur les dépenses du fonds de pension est d'abord employé à payer les déficits des années précédentes, s'il y en a, puis à augmenter proportionnellement les pensions des hommes pensionnaires qui ont une pension inférieure à \$300.00. pourvu, toutefois, qu'aucune de ces pensions ne soit augmentée de plus de cinquante pour cent et qu'elle ne puisse dépasser la somme de trois cents piastres, et la balance est placée en fidéicommis, dans le trésor de la province, pour les fins de cette loi.—

NOTES.—L'augmentation des pensions des hommes pensionnaires, établie par cet amendement, est absolument dépendant de l'existence d'un excédent des recettes sur les dépenses du fonds de pension. L'excédent seul, lorsqu'il existera, sera partagé en conformité des dispositions de cet amendement.

L'on ne peut employer, pour le paiement de cette augmentation, les surplus accumulés depuis dix ans, formant un total de \$21,160.04, maintenant déposé en fidéicommis dans le trésor de la province, parce que ces surplus ont une destination particulière et qu'ils doivent servir à combler les déficits annuels du fonds de pension lorsqu'il en existe.

Je crois qu'il y aura déficit cette année, et que partant l'augmentation des pensions des hommes pensionnaires n'aura pas lieu. Ce déficit se continuera peut-être pour quelques années à venir, jusqu'à ce que l'ancien fonds de pension des instituteurs soit entièrement libéré et que la subvention annuelle de \$8000.00 que le gouvernement accorde à ce fonds soit versée dans celui des fonctionnaires de l'enseignement primaire. L'année dernière, cette source de revenu n'a produit que la somme de \$1625.50 et l'excédent des recettes sur les dépenses du fonds de pension ne s'est élevé qu'à \$2849.98.

L'augmentation des pensions des femmes pensionnaires exigera une dépense supplémentaire excédant \$12000.00 par année, et si l'on ajoute à cette somme celle de \$900. que la disparition de la retenue de deux pour cent sur les pensions fera perdre au revenu, nous avons en chiffre ronds une somme de \$13000.00 à laquelle il faudra pourvoir, et qu'il nous sera impossible de solder sans l'aide des surplus accumulés mentionnés ci-dessus.

ART. 528.—Cet article est abrogé par le nouvel acte.

NOTE.—Cet article limitait l'évaluation du traitement annuel, y compris les avantages, dans les écoles privées subventionnées par le gouvernement. Il contenait une échelle de traitement que l'inspecteur d'écoles ne pouvait dépasser dans son évaluation. Cette échelle avait été adoptée par la Commission administrative du fonds de pension, pour l'estimation des traitements dans les écoles privées non subventionnées. A l'avenir ces traitements n'étant plus limités seront estimés à leur valeur réelle.

Ces amendements sont entrés en vigueur le 29 mai 1909, date à laquelle l'acte 9 Edouard VII, chapitre 33 a été sanctionné par le Lieutenant-gouverneur de la province.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F.-X. COUILLARD,

Secrétaire de la Commission administrative du fonds de pension

ÉCOLES NORMALES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

LISTE OFFICIELLE DES DIPLOMES ACCORDÉS (juin 1909).

ÉCOLE NORMALE LAVAL, QUÉBEC.

DÉPARTEMENT DES ÉLÈVES-INSTITUTEURS, DIPLOMÉS: 49.

Diplômes pour école académique (primaire supérieure).—(8)

Avec grande distinction.—MM. Aldéric Beaubien: école académique française et anglaise; Joseph Labrecque: école académique française et élémentaire anglaise.

Avec distinction: MM. Antonio Rouleau: académique française et modèle anglais; Emile Gosselin: école académique et modèle anglaise; Alphondor Gagnon: académique française et anglaise; Emile Saint-Louis: académique française et anglaise; Georges Dumont: académique française.

Diplômes pour école modèle (primaire intermédiaire).—22.

Avec grande distinction: école modèle française et anglaise: MM. Hector Carboneau, Roméo Savary, Napoléon Laplante, Maurice Filteau; modèle française et élémentaire anglaise.—F. Poulin.

Avec distinction.—école modèle française et anglaise: Réal Doré, Alphonse Drolet, Emile Tousignant, Charles-Edouard Courchesnes, Roméo Caron; modèle française et élémentaire anglaise: M. Olivier Emond, Antoine Richard, Arthur Rochefort, Henri Dussault.

Modèle française et anglaise: MM. Achille Letarte, Eugène Gingras; modèle française et élémentaire anglaise: Stanislas Lord, Rodolphe Maltais, Emile Fréchette, Emile Jolin; modèle française: MM. Ludger Faguy, Demermerville Latulippe.

Diplômes pour école primaire élémentaire.—(19)

Avec grande distinction.—école élémentaire française et anglaise: MM. Jos. Tremblay, Jules Tanguay, Philippe Garneau.

Avec distinction: école élémentaire française et anglaise: MM. Laurent Blais, Pierre-Horace Plourde, Napoléon Fortin, Henri-Louis Fortin; Auguste Martel; école élémentaire française: MM. Roch Létourneau, Narcisse Furois, Paul Létourneau, Joseph Gaudrault, Victor Potvin.

École élémentaire française et anglaise: MM. Gastave Maher, François Arseneau, Euclide Malouin, Alexis Dufresne, Hector Dugal; élémentaire française: Albert Langlois.

DÉPARTEMENT DES ÉLÈVES-INSTITUTRICES; DIPLOMÉES: 85.

Diplômes pour école académique (primaire supérieure)—15

Avec grande distinction.—école académique française et anglaise: Mlles Marguerite Frémont, Joséphine Ahern, Blanche Baillargeon, Marguerite Sirois, Alice Lussier; école académique française et modèle anglaise: Mlles Jeanne St-Amant, Yvonne Michaud.

Avec distinction.—école académique française et anglaise: Mlles Lucille Lavigne, Yvonne Legaré; école académique et modèle anglaise: Mlles Aurélie Magnan, Alice Sirois; école académique française et élémentaire anglaise: Mlles Rose-Anna Fleury, Marie-Louise Pouliot; école académique française: Mlles Marie-Louise Fleury, Marguerite Marie Thibault.

Diplômes pour école modèle (primaire intermédiaire)—34.

Avec grande distinction.—école modèle française et élémentaire anglaise: Mlles Maria Pouliot, Rose-Anna Gosselin, Blanche Pérusse.

Avec grande distinction.—école modèle française et anglaise: Mlles Cécile Magnan, Cécile Dubé, Marie Rose Olivier; école modèle française et élémentaire anglaise: Mlles Antoinette Dostaler, Alda Paré, Georgianna Chamberland, Berthe Lafleur, C.-E. Labrecque, Hélène Chouinard, Hélène Bonneau, Clémentine Lebrun, Alma Levesque, Yvonne Pagé, Diana Pepin; école modèle française: Mlles Albertine Lambert, Béatrix Labrecque, Julia Lemay, Stella Bernier, Alice Bisson, Marie-Louise Bonneau, Laura Dussault, Alice Pérusse, Joséphine Gastonguay, Amazélie Paré, Hélène Boucher.

Ecole modèle française et anglaise: Mlle Marie St-Amant; école modèle française et élémentaire anglaise: Mlles Marguerite Moraud et Albertine Paradis; école modèle française: Mlles Marie-Louise Marquis, Marie-Anne Gosselin et Zite Ménard.

Diplômes pour école primaire élémentaire—36.

Avec grande distinction.—école élémentaire française et anglaise: Mlles Lumin Fouquet, Marie-Louise Sirois; école élémentaire française: Mlles Reine-Aimée Turcotte, L.-Anna Leconte.

Avec distinction.—école élémentaire française et anglaise: Mlles Rose-Alm Rouillard, Berthe Tremblay, Marie Tardif, Emma Boucher, Juliette Beaudet, Eméride Demers, Maria Joncas, Aldina Roy; école élémentaire française: Mlles Marie Yvonne Dubuc, Adélie Bilodeau, Bertie Louise Paquin, Léonie Houde, Béatrice Mercier, Albertine Roy, Ernestine Laganière, Artelle Lambert, Marie-Louise Bélanger, Noémie Mathieu, Béatrice Douville, Alphonsine Carrier, Bernadette Villeneuve, Rose-Anna Lacasse, L.-Chantal Beaudet, Marie-Anna Bélanger, Antonia Richard; école élémentaire anglaise: M.-E. Agnes Gallagher.

Ecole élémentaire française: Mlles Elisabeth Sirois, Alexina Garneau, Laur Gariépy, Georgianna Chouinard, N.-Dina Parrot, Joséphine Bélanger.

ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER, MONTREAL

DÉPARTEMENT DES ÉLÈVES-INSTITUTEURS; DIPLOMÉS: 28.

DIPLOMES ACADÉMIQUES, 4.—*Avec grande distinction*: Amédée Lussier et Théophile Tourillon. *Avec distinction*: Georges Pelletier et Florentin Gougoux.

DIPLOMES MODÈLES, 9.—*Avec distinction*: Honorius Pilon, Irénée Beauchemin, Aimé Vervais, Arthur Sauvé, Joseph Rioux, Donat Brulé. *D'une manière satisfaisante*: Antoine Maltais, Hilarion Leroux, Antonio Fitzpatrick.

DIPLOMES ÉLÉMENTAIRES: 15.—*Avec grande distinction*: Armand Circé. *Avec distinction*: Arthur Cormier, Arthur Ladouceur, Paul René de Cotret, Delvini Mathieu, Rodolphe Joubert, Ferdinand Genier. *D'une manière satisfaisante*: Adrien St-Pierre, Honorat Boivin, Avila Laniel, Joseph Rouleau, Conrad Bellefleur, Armand Lanctôt, Wilbrod Fafard, Albert St-Jacques.

DÉPARTEMENT DES ÉLÈVES-INSTITUTRICES; DIPLOMÉES: 59.

DIPLOMES ACADÉMIQUES: 3.—*Avec distinction*: Louise Fortin, Sara Simard, Laurence Bertrand.

DIPLOMES MODÈLES: 23.—*Avec grande distinction*: Catherine Moquin, Marie-May Moquin, Corinne Martel, Jeanne Blanchard. *Avec distinction*: Marie-Louise Robert, Antonia Dulude, Annie Young, Alice Bédard, Thérèse Vrutrin, Antoinette Deschamps, Berthe Gauthier, Evelina Coursol, Cécile Bélair, Alexandrine Sédillot, Antoinette Beaudin, Marie-Anita Laganière, Corinne Martin. *D'une manière satisfaisante*: Héène Caumartin, Lucienne Legault, Anna Perron, Lucienne Hébert, Berthe Benoit, Marie-Flore Ferron.

DIPLOMES ÉLÉMENTAIRES: 33.—*Avec grande distinction*: Irène Bourbonnais, Léonie Lefebvre, Eva Poulin. *Avec distinction*: Catherine Blain, Marie-Rose Forest, Eugénie Lebeau, Natalie Robert, Letitia Ostigny, Corona Racicot, Thérèse Lareau, Olivine Choquette, Alice Vanchestein, Sauva Beaudin, Alice Bessette, Angéline Rose, Yvonne Thibert, Marie-Rose Bernard, Olympe Favreau, Salomé Laurent, Mary-Lily Fleury, Alice Larivière, Emilia Farmer, Marguerite-Marie Gagnon, Emélie Paré, Bernadette L'Ecuyer. *D'une manière satisfaisante*: Berthe Robert, Imelda Gingras, Aurore Tarte, Bernadette Lalonde, Eugénie Gingras, Laure Gauthier, Léonide Rocheleau, Marie-Ange Normandin.

ÉCOLE NORMALE DE RIMOUSKI.

ÉLÈVES INSTITUTRICES-DIPLOMÉES: 57.

Cours primaire supérieur (Académie)—3.

Mlles Amy Chapados, Eugénie Roy et Alice Bouchard ont obtenu leur diplôme *avec grande distinction*.

Cours primaire intermédiaire (modèle)—23.

1° *Avec grande distinction*: Mlles Anna Charron, Maria Gagnon, Rose Bellavance, Albertine Lebrun, Clara Gagnon, Eugénie Côté.

2° *Avec distinction*: Mlles Maria Gasse, Albina Michaud, Bernadette d'Anjou, Adèle Lavoie, Clarina Pelletier, Rose-Anne Bélanger, Claudia Morais, Céline Bélanger, Jeanne Belzile, Elmire Albert, Juliette Côté, Corinne Gauvreau et Cécile Banville.

3° *D'une manière satisfaisante*: Mlles Blanche Coulombe, Adeline Belzile, Rosa Cloutier, Marie-Anne Aubin.

Cours primaire élémentaire.—31.

1° *Avec grande distinction*: Mlles Marie Landry, Eugénie Grenier, Marie-Luce Belles-Isles, Clara Morin, Alexina Gagnon.

2° *Avec distinction*: Mlles Paméla Harper, Germaine Lavoie, Clara Morais, Eugénie April, Marie-Laure Dumas, Rose Rioux, Rose-Anne Lévêque, Marie-Léa Lavoie, Alice Plourde, Alphonsine Rioux, Cécile Ruest, Alphéda Briand, Elise Roussel, Marja Duval, Fabiola Beaulieu, Eva Dumont, Ernestine Lepage, Emma Fortin, Eugénie Gagnon.

3° *D'une manière satisfaisante*: Mlles Catherine Levesque, Eugénie Charron, Yvonne Beaulieu, Maria Massé, Bernadette Desjardins, Marie-Anne Carrier.

Les diplômes d'école anglaise suivants ont été aussi accordés: *Académiques*: Mlle Anny Chapados, d'une manière satisfaisante; *Modèle*: Mlles Cécile Banville, gr. dist.; Rose Bellavance, Albina Michaud et Céline Bélanger, distinct.; Blanche Coulombe, satisf. *Élémentaire*: Mlles Marie Landry, gr. dist.; Léa Lavoie et Eugénie Grenier, gr. dist.; Eugénie Roy, Albertine Lebrun, Paméla Harper, dist.; Jeanne Belzile, Juliette Côté, Corinne Gauvreau, Maria Massé, Marie-Anne Aubin, Maria Gagnon, Alphonsine Rioux, Bern. Desjardins, Maria Duval, Jeanne Belzile, Juliette Côté: *satisfaisante*.

ÉCOLE NORMALE DE CHICOUTIMI.

ÉLÈVES-INSTITUTRICES-DIPLOMÉES: 36.

Diplômes pour écoles académiques (primaires-supérieures).—3.

Avec grande distinction: Mlles Hélène Lajoie, St-Fulgence de Chicoutimi; Antonie Villeneuve, Ste-Rose de Lima.

Avec distinction: Mlle Yvonne Laberge, Chicoutimi.

Diplômes pour école modèle (primaire-intermédiaire).—12

Avec grande distinction: Mlles Clémence Lavoie, St-Gédéon; Yvonne Thibault, Les Eboulements; Lydie Côté, N.-D. de Laterrière; Marguerite Sheehy, St-Charles Borromée; Azélie Couture, Chicoutimi.

Avec distinction: Mlles Olida Olsen, St-Alphonse; Clorida Audet, Les Eboulements; Lorette Coulombe, St-Gédéon; Alice Therrien, St-Alexis; Ernestine Lavoie, Chicoutimi; Dorila Trudel, Normandin; Marie-Anne Gagnon, Ste-Anne de Chicoutimi.

Diplômes pour école primaire élémentaire.—21.

Avec grande distinction: Mlles Elise Tremblay, Petite Rivière Saint-François; Imelda Lavoie, St-Joseph d'Alma; Emilie Tremblay, Grande Baie; Emilie Blackburn, Grande Baie.

Avec distinction: Mlles Eva Gagnon, St-Gédéon; Gilberte Topping, Les Escoumins; Hélène Minier, Grande Baie; Alice Gauthier, Jonquières; Emilia Lemieux, Jonquières; Alida Tremblay, Jonquières; Marie Bouchard, St-Alphonse; Laura Gagnon, St-Jérôme.

D'une manière satisfaisante: Mlles Alice Tremblay, Grande Baie; Yvonne Côté, St-Alphonse; Alice Gagné, St-Alphonse; Marie-Laure Lavoie, Grande Baie; Marguerite Gauthier, Grande Baie; Marie-Louise Gauthier, Grande Baie; Marie Larouche, Bergeronnes; Régina Gagné, N.-D. de Laterrière; Rose-Anna Lavoie, Anse St-Jean.

ECOLE NORMALE DES TROIS-RIVIERES

ELÈVES-INSTITUTRICES-DIPLOMÉES: 27.

COURS ÉLÉMENTAIRE, 14.—*Avec distinction:* Mlles Catherine Tessier, Armélia Masson, Marie Louise Tessier, Exilia Bastien, Flora Baril, Antoinette Letiecq, Rosa Perreault, Lucinda Magny, Antoinette Duval, Marie Anne Comeau, Juliette Poissard, Rose Alma Rousseau, Agnès Cyrenne. *Avec grande distinction:* Delle Jeanne Frigon

COURS PRIMAIRE INTERMÉDIAIRE (Modèle).—*Avec distinction:* Mlles Annette Baril, Alice Pothier, Rose Alma Sincaster, Auréa Cloutier, Bertha Baril.

Avec grande distinction: Mlles Cécile Cyrenne, Anne Poulin, français et anglais, Berthe Trudel.

COURS ACADÉMIQUE, 5.—*Avec distinction:* Mlle Bernadette Marchand.

Avec grande distinction: Mlles Gabrielle Beauchemin, Clémentine Raymond, Héloïse Biron, français et modèle anglais, *avec distinction:* Rose Doyon, Henriette Trudel, modèle anglais.

ECOLE NORMALE DE NICOLET

ELÈVES-INSTITUTRICES DIPLOMÉES: 35.

Diplômes primaires intermédiaires (Académiques): 5.

Avec grande distinction: Mlles Elodia Plamondon, Eméline Beauchemin, académique français, élémentaire anglais. *Avec distinction:* Mlles Héléda Chaillez, académique français, modèle anglais; Maria Carignan, académique français, Lætitia Bergeron, académique français.

Diplômes primaires-intermédiaires (Modèles): 14

Avec grande distinction: Mlles Irène Chicoine, modèle français et anglais; Eva Thibault, modèle français; Sophie Béland, modèle français.

Avec distinction: Mlles Juliette Léveillé, modèle français, élémentaire anglais; Alice Morissette, modèle français; Nella Genest, modèle français; M.-Jeanne Abram, modèle français; Noëlie Tourigny, modèle français, élémentaire anglais; Gratia Monier, modèle français et anglais; Annette Bourque, modèle français et anglais; Rose-Alma Carpentier, modèle français, élémentaire anglais; Régina Trudel, modèle français; Cécile Bélaïr, modèle français; Yvonne Perron, modèle français.

Diplômes Élémentaires: 16.

Avec grande distinction: Mlles Diana Lemaire, élémentaire français; Hélène Morin, élémentaire français; Alice Bourgeois, élémentaire français; Flore-Ida Morin, élémentaire français. *Avec distinction:* Mlles Blanche Provencher, élémentaire français; Lucia Pepin, élémentaire français; Bernadette Marier, élémentaire français;

Antoinette Leblanc, élémentaire français; Maria Benoit, élémentaire français et anglais; Joséphine Grenier, élémentaire français et anglais; Alice Pellerin, élémentaire français; Eugénie Hébert, élémentaire français; Aurore Mailhot, élémentaire français; Amanda Poisson, élémentaire français; M.-A. Jutras, élémentaire français; Alberta Manseau, élémentaire français.

DIPLOMES DE STÉNOGRAPHIE.

Mlles Sophie Bêland, Yvonne Perron, Juliette Lèveillé, Gratia Monier, Annette Bourque et Joséphine Grenier.

DIPLOMES DE COUPE DES VÊTEMENTS.

Mlles A. Caron, J. Grenier, A. Bourgeois et A. Manseau.

ECOLE NORMALE DE VALLEYFIELD.

ELÈVES-INSTITUTRICES DIPLOMÉES: 18.

OBSERVATION.—Le chiffre qui suit le nom de l'élève indique la note du Diplôme: (1) signifie *avec grande distinction*; (2) *avec distinction*; (3) *avec satisfaction*.

Les lettres A. M. E., déterminent le degré du diplôme. A. signifie *école académique*; (M) *école modèle*; (E) *école élémentaire*.

Mlles Béatrice Billette, (1) (A) française et anglaise; Clarina O'Hara, (1) (A) française et anglaise; Albina Jasmin, (2) (A) française et anglaise; Armandia Chatigny, (2) (A) française et anglaise; Clare Partland, (2) (A) anglaise et (E) française; Kathleen Gordon, (2) (A) anglaise et (E) française; Alma Lapierre, (2) (M) française et anglaise; Delphine Brault, (2) (M) française et anglaise; Yveline Payant, (2) (M) française et (E) anglaise; Angéline Rhéaume, (3) (M) française et (E) anglaise; Hélène Pilon, (1) (E) française et anglaise; Julia Chevrier, (2) (E) française et anglaise; Albertine Cardinal, (2) (E) française et anglaise; Edith Boyer, (2) (E) française et anglaise; Irène Laberge, (2) (E) française et anglaise; Yvonne Doré, (2) (E) française et anglaise; Madeleen Gordon, (2) (E) française et anglaise; Kathleen Leahy, (2) (E) anglaise.

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

SESSION DE JUIN 1909.

Cette année 1919 aspirants (34 garçons et 1885 filles) ont été admis à subir les examens après s'être conformés exactement aux prescriptions des règlements scolaires: c'est 122 de plus que l'année précédente.

Les 1919 candidats se répartissent comme suit:

- 979 pour le diplôme d'école primaire élémentaire.
- 836 pour le diplôme d'école primaire intermédiaire (modèle).
- 104 pour le diplôme d'école primaire supérieure (académique).
- 1,381 ont passé leurs examens avec succès, savoir:
 - 705 pour le diplôme primaire élémentaire.
 - 597 pour le diplôme primaire intermédiaire et
 - 79 pour le diplôme primaire supérieur.

De ce nombre étaient des reprises, c'est-à-dire des candidats qui l'année précédente avaient échoué sur une ou plusieurs matières.

538 n'ont pas réussi savoir :

274 pour le brevet d'école primaire élémentaire

239 pour le brevet d'école primaire intermédiaire et

25 pour le brevet d'école primaire supérieure.

Soit une moyenne de 71 pour cent qui ont obtenu leurs diplômes et de 28 pour cent qui ont été envoyés.

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées :

MATIÈRES.	ÉLÉMENTAIRE.	MODÈLE	ACADÉMIQUE.
Prières et catéchisme	Très bien	Très bien	Très bien
Lecture française	Faible	Bien	" "
Lecture latine	Assez bien	"	" "
Grammaire française	Très bien	"	" "
Dictée française	Passable	Très Bien	Très bien
Écriture	Faible	Faible	Faible
Littérature (préceptes)	Assez bien	Bien	Bien
Composition française	Assez bien	Passable	Bien
Histoire Sainte	Très bien	Bien	
Histoire du Canada	Très bien	Très bien	Très bien
Géographie	Faible	Passable	Passable
Instruction civique	Très faible	Faible	Assez bien
Arithmétique	Plus que bien	Bien	Plus que bien
Calcul mental	Bien	"	"
Comptabilité	Passable	"	Très bien
Pédagogie	Assez bien	"	" "
Agriculture	Bien	"	Bien
Connaissances scientifiques usuelles	Assez bien	"	Très bien
Hygiène	Très Bien	Excellent	Excellent
Bienséances	Bien	Très bien	Très bien
Dessin	Assez bien	Assez bien	Assez bien
Histoire de France		Très bien	Très bien
Histoire d'Angleterre		" "	Très bien
Toisé		Assez bien	Bien
Histoire des États-Unis			"
Histoire Ancienne			"
Histoire de l'Église			Assez bien
Algèbre			Médiocre
Physique			Bien
Cosmographie			Assez bien

LANGUE ANGLAISE

Grammaire anglaise	Bien	Très faible	Médiocre
Dictée anglaise	"	Bien	Bien
Composition anglaise	"	"	"
Littérature anglaise (préceptes)	Très mal	Faible	Passable

ANGLAIS POUR CANDIDATS DONT LA LANGUE MATERNELLE EST
LE FRANÇAIS.

Grammaire anglaise	Bien	Passable	Faible
Dictée anglaise	Faible	Bien	Satisfaisant
Composition anglaise	Très mal	Faible	Très mal

REMARQUES: *a* Les aspirants et les aspirantes devraient à l'avenir, dans la composition de la dictée, soigner la *punctuation* et mettre les *accents* partout où il en faut.—*b* Les aspirants et les aspirantes au brevet élémentaire devront se préparer avec plus de soin sur la *lecture à haute voix*.—*c* Les aspirantes au brevet intermédiaire (modèle) devront se préparer avec plus de soin sur la *composition française*.

129e Conférence des instituteurs de l'École normale Jacques-Cartier

(28 mai 1909)

Etaient présents: M. J. V. Desaulniers, président, J. J. Hogan, vice-président. A. C. Miller, trésorier. M. le chanoine Wm. O'Meara, M. l'abbé M. Dubois, M. J. N. Perreault, MM. les abbés Ph. Perrier et A. Desrosiers, MM. les inspecteurs W. McGown et B. Lippens, M. O. E. Dallaire, MM. les principaux P. Ahern, A. Leblond de Brumath, J. J. Maguire, H. Mondou, J. P. Labarre, MM. les instituteurs Z. Guérin, P. Bilodeau, J. A. Loranger, D. Mathieu, A. G. Robitaille, H. A. Valois, J. H. Rondeau, J. B. Desaulniers, J. B. Turcotte, A. Rock, J. A. Morin, W. L. O'Donoghue, D. Brisebois, J. W. Meloche, G. E. Pagé, J. H. Gervais, J. G. A. Payment, C. J. Miller, A. C. Beaudin, A. N. Allaire, J. Faucoup, J. S. Mayrand, J. A. Archambault, R. J. L. Cuddihy, J. T. Anderson, J. E. Bernier, J. R. E. Ducharme, J. A. Rock, G. Ducharme, A. Farmer, T. Ouellette, J. E. Lamarre, J. S. R. Pagé, A. Belisle, Nap. Latrémouille, C. Leblanc, A. P. Gélinas, J. O. Cassegrain, Frs. Liénard, P. Malone, D. Malone, J. A. Brisebois, V. Baulne, J. Brabant, A. Bouvrette, J. A. Primeau, F. I. Cuddihy, Nap. Belisle, Jos. Belisle, U. Lamarche, M. Lanctôt, J. Paradis, E. N. Gobeil, A. L. Auger, J. A. Deschênes, J. E. M. Lefebvre, J. O. Beauchemin, L. J. Jasmin, J. C. Dupuis, J. A. Lagarde, J. T. Lebrun, J. D. Guérin, J. S. Teasdale, J. L. Tremblay, J. D. O'Keefe, J. D. R. Bergeron, F. Viens, P. Meunier, L. A. Gariépy, J. M. Dionne, J. L. Bertrand, J. H. E. Courteau, L. Da Sylva, J. M. Latour, J. Dunlop, P. Maguire, Eug. Bertrand, J. J. Sherrer, Ad. St-Martin, A. Lefebvre, O. Roy, R. Coulombe, J. Weir, Wm. Gallagher, Wm. Kelly, Ed. Kelly, Jos. J. Tynan, Jos. T. McCarthy, J. Fitzpatrick, J. J. Fahey, H. L. O'Donoghue, F. X. St-Laurent, L. J. R. de Bellefeuille, P. E. Smith, A. B. Charbonneau, R. Z. Baulne, T. S. Banks, T. Erennan, J. M. Tremblay, H. Scott, W. J. Brennan, D. Mathieu, J. H. Bergeron, H. Valois, P. Bilodeau, A. Cléroux, J. J. McCullen et les élèves-maitres de l'École Normale Jacques-Cartier.

Le procès verbal de la 128e conférence est lu par le secrétaire puis adopté après une remarque de M. Nap. Brisebois, touchant la teneur de sa motion *re* la requête des instituteurs au gouvernement.

M. le président fait quelques remarques à propos des Caisses scolaires dont le gouvernement vient de permettre la création, et il propose que quelqu'un prépare pour la prochaine réunion, un travail sur ce sujet, puis il invite M. l'abbé Perrier à donner sa conférence sur l'Enseignement de la morale et de la Religion.

M. l'abbé Perrier débute en commentant diverses thèses laïques sur l'enseignement de la morale à l'enfant reposant presque toutes sur le devoir, l'honneur, le patriotisme ou l'esthétique, puis il parle du Congrès d'éducation morale tenue à Londres l'an dernier; il conclut en affirmant que l'enseignement de la morale ne se sépare pas de la religion. Pour nous, dit-il, la morale s'appuie sur le dogme chrétien contenu dans le petit catéchisme, puis, le conférencier se plaint de ce que l'enseignement religieux n'a guère profité du progrès de la pédagogie. En terminant, il conseille aux instituteurs de bien préparer leurs leçons de morale et surtout de faire en sorte que tout leur enseignement soit imprégné de religion.

M. le président, en remerciant M. l'abbé Perrier, approuve tout ce qu'il a dit, bien que les règlements ne nous permettent pas d'expliquer la lettre du catéchisme dans les écoles de la Commission catholique de Montréal, cette tâche étant réservée aux chapelains; cependant nous nous efforcerons de répondre au désir de M. l'abbé en donnant un enseignement aussi chrétien qu'il nous est possible de le faire.

M. le président présente ensuite M. Loranger, professeur à l'école Lalime à Saint-Hyacinthe, qui vient nous entretenir de l'importance de l'enseignement de la géographie. Après en avoir démontré l'utilité, il indique quelques procédés propres à donner les résultats pratiques. Applaudi par l'auditoire et remercié par le président, le conférencier reprend son siège, puis M. l'abbé Dubois, avec son amabilité ordinaire, invite les assistants à descendre au réfectoire, et la séance est ajournée à 2 heures de l'après-midi.

Séance de l'après-midi.

La séance du soir s'ouvre par le rapport de M. J. N. Perreault, délégué de la Commission administrative du Fonds de retraite. Ce rapport prouve que le Fonds est prospère avec un surplus de \$21000. et plus. Il explique ensuite les récentes modifications à la loi du Fonds de retraite.

M. Desaulniers, spécialement délégué par l'Association pour surveiller ces modifications, explique également les modifications qui ont été faites par le gouvernement.

M. Brisebois fait à son tour quelques remarques se rapportant à ces changements, puis M. J. J. Maguire est appelé à donner sa causerie sur le « Self Pupil Government and Self Control ». Il parle d'abord des résultats obtenus par le directeur d'une école des Etats-Unis dont les élèves seuls avaient la surveillance, puis il se demande si nous ne cherchons pas à exercer trop d'autorité sur les élèves. Les enfants aiment à gouverner et à se conduire seuls; ils sont flattés de la confiance qu'on repose sur eux et alors la confiance attire la confiance et cet accord donne les meilleurs résultats.

Passant ensuite à la deuxième partie de son sujet, le « Self Control », il dit que c'est le grand besoin du jour. Contrôle physique: savoir commander ses nerfs; contrôle mental: savoir plier son esprit; contrôle moral: savoir se conduire. Le maître doit donner l'exemple d'un entier contrôle sur lui-même.

La patience est la grande vertu de l'instituteur. Avec elle, il appliquera la discipline avec discernement et modération. Il recommande l'affection des enfants puis indique différents moyens propres à inspirer à ceux-ci le goût du contrôle sur eux-mêmes.

M. J. P. Labarre félicite hautement son confrère; il recommande surtout beaucoup de calme aux instituteurs: on doit faire plaisir aux enfants, dit-il, leur laisser voir qu'on est content d'eux, et M. le Président ajoute à son tour que l'enfant ne doit pas être passif, mais un être libre dirigé par le maître.

Enfin le dernier conférencier du jour, M. R. J. L. Çuddihy, nous parle de la rédaction en classe. Il le fait de façon charmante. Il indique d'abord le but: cultiver les sens et l'intelligence par des leçons de choses: « Objects Lessons ». Il dit l'influence pratique de l'étude d'une langue. Puis il donne plusieurs modèles de petites compositions sur des sujets faciles. Ceux-ci ne doivent pas être trop secs, mais parler à l'imagination des enfants.

M. Maguire et M. le Président félicitent le conférencier. M. Desaulniers surtout est très fier de son professeur et assure à l'auditoire que M. Çuddihy vient de donner un échantillon pratique de son savoir faire en classe.

M. Brisebois se plaint de ce que l'on ne discute pas assez les sujets de conférence et prétend que les travaux lus sont ainsi presque inutiles.

M. Labarre ne partage pas cette opinion, car le travail profite toujours à celui qui le fait et même à ceux qui l'entendent, lors même qu'ils ne le discutent pas.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée.

A. B. CHARBONNEAU,

Secrétaire.

Montréal, 28 mai 1909.

147^e réunion de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, le 29 mai 1909.

La séance est ouverte à 9.30, a. m. sous la présidence de M. G. S. Vien, inspecteur d'écoles.

Membres présents: Mgr T. G. Rouleau, principal de l'École N. L.; MM. les abbés J. A. Çaron, ass.-principal, et J. O. Fleury, préfet des études; les professeurs: John Ahern, J.-D. Frève, Çhs-A. Lefèvre, A. Lesage; les inspecteurs d'écoles: G.-S. Vien, L. Bergeron, J.-P. Ruel, J.-A. Chabot et G.-E. Marquis; les instituteurs: J.-E. Gauvreau, J.-A. Bouchard, G. Dumont, A. Gagnon, E. Gosselin, J. Guimond, J. Labrecque, J. Paquet, A. Rouleau, E. St-Louis et autres; aussi les élèves-maîtres de l'École normale Laval

Après la lecture du procès-verbal de la dernière conférence, le secrétaire donne connaissance d'une intéressante lettre de M. Ç.-J. Magnan, lequel poursuit actuellement en France, en Belgique et en Suisse, une enquête pédagogique sur l'organisation des écoles primaires et des écoles normales, des caisses de retraite, etc.

L'Association décide que cette lettre soit insérée dans le procès-verbal. La voici.

Lyon, 9 mai 1909

M. G. E. MARQUIS,

Insp. d'écoles,

Sec. de l'Association des Insts. Catholiques
de Québec.

Cher confrère,

Dans ce centre pédagogique de premier ordre qu'est Lyon, j'ai éprouvé bien des joies professionnelles, et, soit que je prisse part à la vie scolaire intense dans les deux Écoles normales (garçons et filles) de cette ville, ou que j'assistasse aux leçons des institutrices dans les écoles primaires de la cité, j'avais constamment à l'esprit le souvenir de mes confrères canadiens. J'aurais voulu que tous partageassent mon bonheur.

A Paris, déjà, j'avais pris contact avec le personnel enseignant français dans les écoles libres, où les catholiques s'efforcent de suppléer au grand vide créé par le départ des Congréganistes. Puis à St-Amand, dans le Çher, au centre de l'ancienne province du Berri, grâce à M. Çhs-ab der Halden, maintenant inspecteur primaire, j'ai vu de près l'école de la campagne, depuis le degré enfantin (l'école maternelle) jusqu'à l'école primaire supérieure. J'ai vu les instituteurs et les institutrices primaires à l'œuvre. De passage à Nice, j'ai aussi visité une école élémentaire communale. J'ai fait la même chose dans les montagnes de la Haute-Savoie, au pied du Mont-Blanc, à Argentière. Là, grâce à une lettre du Ministre de l'Instruction publique, j'ai pu pénétrer dans une petite école fréquentée par les enfants des montagnards.

En Suisse: à Lucerne, à Fribourg et à Gênevè, j'ai consacré plusieurs jours aux écoles primaires et normales, et même aux écoles ménagères, à Fribourg surtout. La Suisse n'a pas en vain donné naissance au P. Girard, le célèbre Franciscaïn et à Pestalozzi. On retrouve dans toutes les écoles de la Suisse le portrait de l'un ou de l'autre de ces grands éducateurs, à côté de celui de Guillaume Tell. A Fribourg, un

monument de bronze rappelle la mémoire du P. Girard, sur sa maison natale, une inscription lui est consacrée. Les écoles de la Suisse sont propres, bien aménagées et situées admirablement. L'hygiène et la gymnastique, avec l'enseignement ménager pour les filles et industriel pour les garçons, occupent une large place dans les programmes. Inutile de dire que l'enseignement intuitif a le haut du pavé en Suisse (1).

Je serai de nouveau à Paris demain où les Ecoles de Saint-Cloud (école normale supérieure pour former des professeurs) et de la Seine (Ecole normale primaire modèle) me sont ouvertes. Dans ces deux institutions, j'assisterai à plusieurs cours.

C'est en Belgique, ensuite, que je terminerai mon enquête très laborieuse et absorbante, mais combien agréable et fructueuse.

J'espère m'embarquer à Liverpool pour Québec le 7 juin.

Veuillez présenter mes hommages à M. le Président de l'Association et mes amitiés à tous mes confrères.

Cordialement,

C. J. MAGNAN.

L'élection des officiers de l'Association a donné le résultat suivant:

Président: M. G.-S. Vien, réélu.

Vice-prés.: M. Antoni Lesage.

Trésorier: M. J.-D. Frève, réélu.

Secrétaire: M. G.-E. Marquis, réélu.

Délégué à la commission administrative du fonds de pension: M. John Ahern, réélu.

Comité de régie: MM. C.-J. Magnan, N. Tremblay, L. Bergeron, E. Gauvreau, L.-P. Goulet, J.-A. Chabot et J.-A. Bouchard.

Un vote de remerciement est adopté pour les officiers sortant de charge.

A la demande du président, M. John Ahern raconte les démarches qu'il a faites au sujet des amendements à la loi du fonds de pension, proposés par cette Association, à sa dernière séance de janvier. M. Ahern est heureux d'annoncer que tous les amendements proposés ont été acceptés par le gouvernement et qu'ils sont actuellement sanctionnés par les deux Chambres.

Pour permettre d'augmenter les pensions des femmes fonctionnaires de 50 p.c., le gouvernement a bien voulu souscrire \$7,000 de plus au fonds de retraite, ce qui porte cet octroi annuel à \$12,000 (2).

Les membres de l'Association ont été heureux de profiter de leur réunion pour exprimer leur sincère reconnaissance à l'Administration publique actuelle dont la générosité envers les instituteurs et institutrices est sans précédent.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à cet effet:

M. J.-Elz. Gauvreau propose, secondé par M. J.-A. Bouchard, et il est résolu unanimement:

1° Que l'Association des instituteurs du district de Québec saisit avec plaisir cette première occasion pour remercier le gouvernement de cette province, au sujet de la nouvelle preuve d'intérêt qu'il vient de donner au corps enseignant, en portant à \$12,000.00, au lieu de \$5,000.00, l'octroi au fonds de pension donnant ainsi à chaque femme une augmentation de 50 p. c. de sa pension annuelle.

2° Aussi, pour avoir nommé un de leurs membres à la position d'assistant-secrétaire du Bureau Central des Examineurs catholiques de cette province, dans la personne de M. J. G. Tremblay, ex-professeur à l'Académie Commerciale de St-Sauveur.

(1) Un beau musée pédagogique existe à Fribourg.

(2) Voir dans la présente livraison, la lettre explicative de M. F.-X. Couillard sur les amendements à la loi du Fonds de pension.

Séance du même jour.

(Après-midi)

La deuxième séance s'ouvre à 2.45 hrs p. m. sous la présidence de M. G. Vien. *L'Éducation du caractère de l'enfant à l'école*, sujet qui avait déjà été ébauché à la dernière réunion, a de nouveau été étudié, et plusieurs membres ont discuté de façon très intéressante sur ce thème.

M. CHS.-A. LEFÈVRE qui avait déjà, à la séance de janvier, exprimé son opinion sur les moyens à prendre pour faire cette éducation, n'a pas eu l'intention d'épuiser l'étude de ce problème. Au contraire, son but n'était que de planter quelques jalons, afin qu'ensuite chaque membre l'imitât et fit connaître le résultat de son expérience personnelle.

M. Vien, en sa qualité de président, est heureux de féliciter M. Lefèvre. Il croit lui aussi, que chacun devrait exprimer son opinion librement. C'est pourquoi il suggère que tous les instituteurs, au cours des prochaines vacances, tout en se reposant des rudes labeurs de l'année, étudient cette question, afin que les autres profitent de leur expérience ou du fruit de leurs études. Il s'adresse tout particulièrement aux jeunes qui vont bientôt quitter leur Alma-Mater, pour entrer dans la carrière de l'enseignement. M. le président profite de l'occasion pour offrir, au distingué principal de l'École, Mgr Rouleau, les éloges les plus sincères et l'expression de la plus vive reconnaissance pour le travail efficace auquel il se dévoue depuis si longtemps. Les élèves qui veulent profiter de ces enseignements et les mettre en pratique sortent bien outillés de l'école pour entreprendre les luttes de la vie.

Après cette digression de bon aloi, l'orateur rappelle les efforts faits depuis quelques années par les *Associations* d'inspecteurs et d'instituteurs pour faire augmenter le nombre d'écoles dirigées par des maîtres, dans les campagnes surtout.

La semence qui a été jetée commence à porter des fruits.

Coûte que coûte, il faut que ça vienne, car, il y a une question d'intérêt vital dans cette propagande que nous avons entreprise.

Pour nous, c'est presque une vérité de la Palisse que de la répéter, mais elle n'est pas encore assez mûre chez le peuple, et c'est pourquoi nous devons la redire sans cesse: *il faut des hommes pour faire des hommes, c'est-à-dire, pour former des caractères virils*. Si nous voulons, dans toutes les situations où se manifeste l'activité humaine, avoir la part à laquelle nous devons légitimement aspirer parmi les travailleurs intellectuels, il nous faut songer à la formation des hommes de demain. Et comme l'école rurale est le point de départ, la pierre de fondement de notre édifice moral, il est de la plus haute importance que nous maintenions notre terrain et que nous repréentions celui que nous avons perdu par notre manque de préparation, en outillant mieux ceux qui vont nous succéder.

Le conférencier termine en conseillant aux élèves-maîtres qui l'écoutent de continuer à travailler au sortir de l'école, de s'habituer à écrire et à parler. Il espère qu'à la prochaine réunion, les jeunes contribueront pour leur part à la discussion de ce sujet. Il faut savoir mettre de côté toute gêne. Sur ce point, nous pourrions imiter nos confrères de langue anglaise, qui, dans leurs congrès, expriment librement qu'ils pensent. Il ne suffit pas d'avoir des opinions, il faut, de plus, les faire connaître: elles pourront être discutables, mais toujours elles seront accueillies avec respect.

M. ANTONI LESAGE veut donner une preuve de sa bonne volonté en prenant part immédiatement à ce débat.

Il exprime l'opinion qu'avec notre système représentatif, il est très important que chacun soit en mesure de s'exprimer librement; quelque position que l'on occupe dans l'administration de la chose publique, ou ailleurs, il faut être capable de dire convenablement ce que l'on pense. De là, la nécessité, pour les jeunes, de prendre part à la discussion, s'ils veulent rompre avec cette gêne qui les paralyse et les empêche, et plus tard surtout, les empêchera de faire apprécier leurs talents.

Un autre point à considérer, c'est la lutte de tous les jours que nous avons à faire au milieu de peuples, de races et de langues différentes, pour maintenir le rang que nous occupons.

Si nous avons à cœur et honneur de garder non seulement notre intégrité comme entité distincte sur ce sol défriché par nos pères, mais aussi tenir le rang que nous occupons dans les sphères diverses où se déploie l'activité canadienne, notre premier devoir est de voir à l'éducation du caractère de ceux qui sont encore en tutelle. Et pour atteindre ce but que faut-il faire à l'école? D'abord mettre en pratique un des axiomes les plus élémentaires, mais malheureusement trop négligé, bien souvent, dans l'enseignement: *faire comprendre avant de faire apprendre*. Puis, développer chez les enfants la pensée du devoir, l'habitude de l'obéissance, d'une soumission active parce que c'est une obligation à laquelle personne ne peut se soustraire.

Enfin, les observer attentivement en toute circonstance, mais surtout pendant les récréations, quand ils sont libres et qu'ils se croient exempts d'observation, pour les mieux connaître, découvrir ainsi les penchants de chacun et profiter ensuite de cette étude pour travailler à la formation des cœurs et de la volonté, c'est-à-dire, pour lui inculquer ces facultés, ces qualités qui en feront, plus tard, un citoyen utile à la société.

A la demande de M. le président, Mgr Rouleau promet de prendre part à ce débat qui n'a été qu'ajourné à la prochaine réunion.

Mgr le Principal profite de l'occasion pour inviter les jeunes instituteurs à préparer quelques travaux pédagogiques pour être lus à ces réunions.

Pour les encourager à étudier et à soumettre le fruit de leur travail à la critique de l'Association, Monseigneur renouvelle l'offre qu'il a déjà faite de donner \$5.00 à tout conférencier de moins de 10 ans d'expérience dans l'enseignement.

Il regrette qu'il y ait autant d'absences parmi ceux qui pourraient venir à ces conférences, et il souhaite que l'assistance soit plus nombreuse, la prochaine fois; il félicite les inspecteurs d'écoles présents de donner le bon exemple en se rendant régulièrement à ces assises pédagogiques.

Les deux résolutions suivantes ont été adoptées et le secrétaire est chargé de les faire parvenir à qui de droit.

« Les membres de cette association ayant appris avec peine la mort de Madame J.-B. Cloutier, il est proposé par MM. Lefèvre et Frève, secondé par MM. J. Ahern et Lesage.

« Qu'un témoignage de sympathie soit offert à M. J.-B. Cloutier, ancien professeur de l'École normale Laval. »

Un deuxième message de condoléance est aussi voté à l'égard de Madame Edmond Rousseau, dont le regretté mari, décédé au cours du mois d'avril dernier, fut l'un des élèves les plus brillants de l'École normale Laval et un littérateur distingué qui a laissé plusieurs ouvrages remarquables. »

A quatre heures p. m., la séance est levée et ajournée.

G. E. MARQUIS,

Secrétaire.

Association des institutrices de Montréal

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 MAI.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté. Le rapport de la trésorière est adopté à l'unanimité.

La présidente souhaite ensuite la bienvenue aux personnes présentes, puis elle communique le résultat des récentes démarches des institutrices auprès de la Législature provinciale au sujet des amendements à l'acte du Fonds de pension. Le Gouvernement a augmenté de \$7,000 l'allocation annuelle au Fonds de pension, ce qui permet d'élever de 50% toutes les pensions des institutrices. La présidente profite de la circonstance pour rendre hommage à M. Perreault, directeur-général, qui a largement contri-

bué à ce succès en appuyant les institutrices dans leurs justes réclamations. Elle reconnaît de même avec plaisir la générosité des instituteurs catholiques qui n'ont nullement protesté contre l'adoption du bill présenté par l'Hon. Roy, bien que quelques-uns d'entre eux seulement, c'est-à-dire ceux dont la pension est inférieure à \$300, jouissent de cette augmentation, et cela après que toutes les institutrices en retraite auront reçu ce supplément à leur pension.

Une conférence sur la géographie fut faite par Mlle Morrisson. Elle fit voir que pour obtenir des résultats satisfaisants, il ne suffit pas de faire apprendre par cœur à l'élève tout le contenu d'un manuel quelconque. Que l'institutrice, dit-elle, se mette plutôt à la portée de l'intelligence de ses jeunes auditeurs. Qu'elle éveille la curiosité des tout petits, qu'elle excite leur intérêt en étudiant avec eux l'endroit qu'ils habitent, puis en suivant pas à pas le programme d'études, elle en arrivera à se servir du livre avec les plus avancés. Elle s'efforcera encore d'intéresser ceux-ci par de courtes descriptions de mœurs qu'elle entremêlera au besoin de questions d'histoire, puis elle fera connaître les richesses nationales qui, lorsqu'elles sont exploitées, rendent un pays prospère : c'est ainsi qu'elle pourra développer en même temps le patriotisme et le goût du travail.

Monsieur l'abbé Perrier sut intéresser au plus haut point son auditoire, en traitant le sujet de la discipline scolaire. Avec son tact habituel, il glissa maints conseils pratiques pour l'application de la discipline en vue du but à atteindre, qui est de former le cœur et la volonté de l'enfant pour toute sa vie. En s'appuyant sur les meilleurs auteurs, il insiste particulièrement sur le respect dû à la liberté de l'enfant. Celui-ci doit apporter un concours personnel à l'œuvre de son éducation, et pour travailler à son perfectionnement, il a besoin de comprendre que ce que qu'on lui commande est juste et raisonnable; de même s'il est puni, doit-il au préalable, être bien convaincu de sa faute. Aussi bien l'objet de la discipline doit-il être de bannir la cruauté, car la cruauté seule ne donnerait comme résultat qu'une éducation gênée, superficielle; il ne s'agit pas de plier les volontés, mais de les conquérir.

Madame Gérin-Lajoie dit ensuite quelques mots agréables aux institutrices, puis elle les invite toutes à assister au prochain congrès de la Fédération nationale, surtout à la séance de l'Éducation qui aura lieu le 25 juin, à la Maison-mère des Dames de la Congrégation de Notre-Dame.

A son tour, M. Perreault, directeur-général, adresse des paroles d'encouragement aux institutrices, leur assurant que leur dévouement a été compris et que leurs services ne tarderont pas à être plus justement rétribués.

Les motions suivantes furent ensuite présentées :

1° Proposé par Mlle Viger, secondé par Mme Wolff et adopté unanimement : « qu'un vote de remerciements soit adressé à M. Perreault, directeur-général des écoles catholiques, pour la part qu'il a prise comme « délégué » de l'Association des institutrices catholiques (section de Montréal), auprès du Gouvernement provincial, dans la cause du Fonds de retraite. »

2° Proposé par Mlle Lalime, secondée par Mlle Fradette : « que les membres de l'Association des institutrices prient Madame Gérin-Lajoie et Mlle Bélanger, d'agréer l'expression de leur profonde sympathie à l'occasion des pertes douloureuses qu'elles ont récemment subies. » Adopté à l'unanimité.

On procède alors aux élections qui donnent le résultat suivant :

Mlle T. Labelle, présidente, remplaçant Mlle A. Bibaud, démissionnaire, Madame McKay-Wolff, vice-présidente; Mlle F. Bibaud, secrétaire, Mlle Lalime, trésorière, remplaçant Mlle E. Viger, démissionnaire.

Conseillères : Mlles A. Bibaud, E. Viger, M. Bélanger, M. Rodier, M. Morrisson, M. Mirault, T. Stephens, Sauvé, Surprenant, Monette, Poitras, Fradette.

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité des remerciements à la présidente et à la trésorière démissionnaires pour les services signalés qu'elles ont rendus à l'Association pendant leur terme d'office, puis la séance est levée.

F. BIBAUD,

Secrétaire,

128 rue St-Hubert,

Montréal.

Association des Institutrices catholiques de Québec

ASSEMBLEE GENERALE DU 6 JUILLET 1900.

Le 6 juillet, a eu lieu à la nouvelle salle de l'école des Frères de Saint-Roch, la convention des institutrices catholiques de la section de Québec. Cette réunion a eu un grand succès.

Le R. P. chapelain A. N. Th. Valiquet présida les réunions. Le R. P. Véronneau, O. M. I., M. l'abbé Valiquet de Montréal, M. le député C. F. Delâge, MM. les échevins Drouin, Verret, Shink, M. C.-J. Magnan, MM. les inspecteurs Bouchard, M. Tremblay, du département de l'instruction publique étaient présents.

Son excellence le Délégué Apostolique a adressé à la secrétaire cette lettre bien encourageante :

* « Mademoiselle, j'ai appris avec joie la réunion des Institutrices de votre belle Association.

« Vous comprenez la grande responsabilité qui incombe à tous ceux qui travaillent à la formation de l'enfance, et c'est dans cette pensée que vous sollicitez une bénédiction spéciale du Représentant du Souverain Pontife.

« Connaissant la grande influence que peuvent exercer les maîtres et les maîtresses sur l'âme des enfants, c'est de tout cœur que je bénis tout spécialement les membres de l'Association et leurs amis, afin que tous s'appliquent à semer dans l'esprit et le cœur de ceux qui leur seront confiés, les germes féconds qui en feront d'utiles citoyens, de vrais catholiques et des fils soumis et aimants de la Sainte Eglise.

Votre dévoué en J. C.,

DONAT, ARCHEVÊQUE D'EPHÈSE

Délégué Apostolique »

De sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, ces lignes paternelles :

« Je prie Dieu de répandre ses plus précieuses bénédictions sur l'Association de nos vaillantes et dévouées institutrices qui consacrent leur vie à l'instruction des enfants, grande et belle œuvre que Dieu seul saura récompenser dignement.

St-Alexandre, en visite pastorale,

L. N. ARCH. DE QUÉBEC ».

Le 13 novembre, Sa Grandeur écrivait à la secrétaire :

« Mademoiselle,

« Je vous remercie de l'envoi que vous m'avez fait du procès-verbal de la dernière assemblée de votre Association des Institutrices et de la lettre qui l'accompagne.

« Les sentiments de reconnaissance que vous exprimez et manifestez à mon égard me touchent profondément. Soyez sûre que je porte toujours un très vif intérêt au personnel enseignant. J'apprécie beaucoup l'esprit de sacrifice, le dévouement inlassable des pauvres institutrices qui dépensent leur santé, leurs forces, les plus belles années de leur jeunesse à la tâche ingrate d'instruire les petits enfants et de les former à la vie chrétienne. Dieu seul saura récompenser comme il convient leur travail obscur et si méritoire.

« Vos réunions sont bien propres à ranimer votre courage. Je prie Dieu de vous bénir avec toutes vos compagnes. Veuillez agréer, mademoiselle, l'assurance de mon dévouement bien sincère en Notre-Seigneur.

L. N. ARCH. DE QUÉBEC.

Vinrent ensuite les lettres sympathiques et les réponses aux invitations de la part de Mgr Mathieu, du R. P. Tourangeau, O. M. I., de MM. les abbés Paquet et Gagnon, du R. P. Forbes, de M. l'abbé Maguire, de Sillery, du Lieutenant-gouverneur, de l'honorable Lomer Gouin, de l'honorable Rodolphe Roy, de Son honneur le maire

Garneau, de l'honorable surintendant de l'Instruction Publique, de M. J. B. Morissette, de M. le notaire Roy de Lévis.

MM. Nansot et Rivard, conférenciers de la réunion de 2 heures, le R. P. Valiquet et M. C.-J. Magnan, à la réunion du soir, ont été très intéressants et surtout très pratiques.

Voici l'adresse lue par la présidente, Mlle Dionne, à l'ouverture du congrès :

« Monsieur le Chapelain,

« Mesdames et Messieurs.

« C'est un agréable devoir pour moi, comme présidente de l'Association des institutrices catholiques, section de Québec, de vous souhaiter ici la bienvenue. À côté d'une indifférence parfois étrange, nous sommes heureuses de constater les témoignages de sympathie et d'intérêt que nous donnons en ce jour tant de personnages si éminemment distingués.

« Bienvenue surtout et merci à tous nos dévoués amis qui, par leur présence au milieu de nous, donnent la preuve tangible de l'intérêt qu'ils portent à l'instruction des plus humbles comme des plus grands. Aussi, en ce moment, toutes les institutrices de nos campagnes les plus reculées, vous acclament par ma voix et vous disent : Merci, Messieurs, de l'honneur que vous nous faites et de l'empressement avec lequel vous avez répondu à notre invitation.

« Lors de notre dernière réunion, en 1906, j'avais l'honneur de remercier M. le Premier Ministre et ses collègues du gracieux encouragement qu'ils avaient donné au personnel enseignant. Depuis cette date, nous leur sommes redevables de nouvelles faveurs. Nous devons à leur libéralité l'augmentation des primes aux fonctionnaires de 10 années d'enseignement. De plus, le gouvernement paye, chaque année, des primes assez considérables aux municipalités, afin de les encourager à augmenter les traitements de leurs institutrices. Enfin, cette année, nos législateurs ont bien voulu s'occuper d'améliorer le sort des institutrices à leur retraite, et une augmentation de 50 pour cent leur a été accordée. Je crois être l'interprète fidèle des institutrices intelligentes et reconnaissantes en assurant M. le Premier ministre et ses collègues, que nous apprécions hautement les efforts que fait son gouvernement pour améliorer notre sort et nous saisissons avec bonheur cette occasion de lui offrir publiquement l'hommage de nos plus sincères remerciements.

« Un autre devoir agréable qui m'incombe, c'est bien celui de remercier publiquement Mgr notre Archevêque pour le sympathique appui que Sa Grandeur nous a donné en maintes circonstances, mais surtout lorsqu'il s'est agi de la fondation de notre œuvre. Monseigneur l'a approuvée et bénie de grand cœur. C'est un fait connu et admis de tous, mais nous aimons à le répéter ici ; nul plus que Sa Grandeur ne s'intéresse à nous, nul n'apprécie mieux nos services et notre dévouement à la grande cause de l'éducation, et nul n'a plus à cœur l'amélioration de notre sort. Aujourd'hui même, malgré les devoirs et les fatigues de sa visite pastorale, Monseigneur a daigné appeler sur nous, humbles institutrices, les bénédictions du ciel. Aussi notre gratitude se mesure à l'honneur reçu et aux encouragements que Sa Grandeur nous a toujours prodigués, et je suis sûre d'être l'écho des sentiments de toutes mes compagnes en offrant à Mgr l'Archevêque l'hommage de notre profonde reconnaissance et de notre respectueux dévouement.

« Depuis trois ans, nous devons à sa sollicitude l'avantage d'avoir pour chapelain le R. P. Valiquet, qui, s'inspirant des sentiments de Sa Grandeur, se dévoue à notre cause avec une ardeur infatigable. Nous conserverons de son dévouement un souvenir inaltérable et nous prions Dieu qu'il puisse continuer longtemps encore son œuvre féconde en dirigeant par ses sages conseils, celles qui ont pour mission de jeter dans l'âme des enfants les semences du beau, du vrai et du bien. Nous n'avons qu'un mot pour lui inspirer notre reconnaissance, mais c'est un chaleureux merci.

« Une énumération complète de tous ceux envers qui notre association est endettée serait trop longue, mais nous ne pouvons passer sous silence ces généreux collaborateurs, ceux d'hier qui ont concouru au développement de notre association comme ceux d'aujourd'hui qui nous prêtent leur bienveillant concours en ce jour, et à tous nous disons aussi : Merci.

« Une mention spéciale est pourtant due à M. le directeur de *L'Enseignement primaire* que nous trouvons toujours en avant pour défendre nos droits et promouvoir nos intérêts auprès de nos gouvernants. Mû par un zèle éclairé et des principes profondément religieux, il a su dans sa revue mensuelle, mine féconde de leçons pédagogiques et de conseils pratiques, il a su, dis-je, diriger les institutrices dans leur tâche, et les amener par là à être de zélées coopératrices du prêtre dans la formation religieuse de l'enfance. Pour apprécier dignement l'œuvre de M. Magnan, il faudrait pouvoir montrer tout ce que les institutrices lui doivent, il faudrait mettre en pleine lumière les résultats de son action au milieu de nous. Nous sommes heureuses de lui rendre en ce jour un spécial hommage, et de saluer en sa personne le vrai patriote, le véritable éducateur catholique.

« Je terminerai en priant M. le Directeur d'accepter avec l'hommage de notre reconnaissance, nos vœux les plus empressés pour son bonheur.

Mesdemoiselles et bien chères compagnes.

« Il est des jours qu'il fait bon de vivre parce qu'ils nous procurent de bonnes jouissances, et ce jour en est un. Animées du double désir d'**agrandir vos connaissances** et de **réserrer les liens de confraternité**, vous avez spontanément répondu à notre invitation. Vous aurez donc l'avantage d'entendre d'habiles conférenciers qui sauront vous intéresser et perfectionner chez vous les connaissances déjà acquises.

« N'oublions pas que l'Eglise, comme l'Etat, fonde sur nous de grandes espérances, car qui a l'enfant à l'avenir. Il nous faut donc avant tout être des institutrices dévouées et profondément chrétiennes pour donner à nos élèves cette mentalité qui en fera d'utiles citoyens, de vrais catholiques et des fils soumis et aimants de la Sainte Eglise.

« Nous ne saurions être trop pénétrées de la grandeur, de la sublimité de notre mission, j'oserais dire. S'il nous faut faire le pénible aveu que notre tâche est souvent ingrate, il nous faut aussi reconnaître combien elle est belle et noble, et si notre dévouement n'est pas toujours apprécié, rémunéré comme il le mérite, n'avons-nous pas la certitude que Dieu récompensera au centuple, et même la promesse que ceux qui auront enseigné la multitude, brilleront au ciel comme les étoiles au firmament ! »

« Tout en accomplissant nos devoirs avec zèle, soyons unis pour défendre notre cause, sachons reconnaître nos amis, ceux qui depuis de nombreuses années, se dévouent pour nous et défions-nous de ces faux amis qui, avec de bonnes intentions peut-être et de belles paroles, peuvent nous induire en erreur et nous entraîner dans une mauvaise voie.

« Sachons aussi reconnaître ce que l'autorité civile a fait pour nous pendant ces dernières années, et, tout en exprimant notre reconnaissance au gouvernement, conservons au cœur l'espoir qu'il continuera dans la bonne voie où il est entré.

« J'aime à croire, mesdemoiselles, que vous emporterez des réunions de ce jour un agréable souvenir, et que les témoignages de sympathie que nous recevons de tant de personnes si distinguées, nous encourageront à remplir notre tâche toujours avec amour et dévouement.

« Laissez-moi ajouter, mesdemoiselles, que nous devons aujourd'hui une généreuse hospitalité à Mgr Gauvreau, président de la Commission scolaire de la ville de Québec, qui s'est montré heureux de nous donner cette marque de sympathie. Nous l'en remercions cordialement, de même que les bons Frères qui se sont dérangés pour nous avec bienveillance ».

Bref, les séances de ce jour ont procuré un vrai délassément et une jouissance intellectuelle à toutes les institutrices présentes.

La partie musicale et dramatique, dirigée par Mlle Goulet, a eu un vrai succès.

Nous devons dire que c'est la partie *pédagogique* qui a eu la plus large place dans le programme. MM. H. Nansot, A. Rivard, le R. P. Valiquet et C.-J. Magnan ont traité des sujets éminemment pratiques et très intéressants.

M. Nansot: *Du besoin d'activité chez les enfants: comment utiliser ce besoin dans l'éducation.*

M. Rivard: *du Parler français à l'école.*

M. Magnan: *Impressions de voyage*. Arrivant d'Europe, le conférencier a fait part aux institutrices de quelques-uns de ses souvenirs pédagogiques remportés des nombreuses écoles visitées en France, en Belgique et en Suisse. Le récit de l'audience *chez le Pape* a ému profondément les auditeurs.

Le R. P. Valiquet: *Les Tempéraments*. Sujet pédagogique s'il en est un, et qui a été développé d'une façon magistrale. A la demande de M. Magnan, cette conférence sera publiée dans *l'Enseignement Primaire*.

Après la conférence de M. Magnan, M. C. F. Delâge, M. P. P. et membre du Conseil de l'Instruction publique fut invité par le Chapelain à dire quelques mots.

M. Delâge, dont la sympathie au personnel enseignant est bien connue, a su trouver de bonnes et éloquentes paroles à l'adresse des institutrices. Le député de Québec a été particulièrement éloquent en faisant l'éloge du directeur de *l'Enseignement Primaire*.

Commencée de la façon la plus heureuse pour les institutrices de Québec (1) l'année scolaire 1908-1909 s'est terminée par un congrès aussi utile qu'imposant.

MARIE-LOUISE PEPIN,

Secrétaire,

68, rue des Fossés, Québec.

Congrès Pédagogique des Institutrices du diocèse de Valleyfield 9 au 14 août 1909.

PROGRAMME DES SEANCES

1er jour.—LUNDI, 9 AOUT 1909: 7.30 heures du soir.

Ouverture du congrès au couvent des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, sous la présidence du Surintendant de l'Instruction publique.—DISCOURS DE CIRCONSTANCE.

2e jour.—MARDI, 10 AOUT 1909: 8.30 heures du matin.

Conférence de M. l'abbé Joseph-A. Verner, de Valleyfield.

SUJET: *Comment enseigner le catéchisme à l'école primaire.*

Conférence de M. J.-P. Labarre, instituteur de Montréal.

SUJET: *L'enseignement de la grammaire à l'école primaire.*

2.30 heures de l'après-midi.

SUJET: *L'enseignement de la grammaire à l'école primaire intermédiaire.*

3e jour.—MERCREDI, 11 AOUT 1909: 8.30 heures du matin.

Conférence de M. Thomas Blais, professeur à l'École normale Laval, Québec.

SUJET: *L'enseignement de l'histoire du Canada à l'école primaire.*

(1) *Notes de la rédaction*: Durant son séjour à Rome, en 1908, la Secrétaire de l'Association, Mlle Pepin, avait obtenu une bénédiction spéciale du Pape pour l'Association des Institutrices de Québec.

10 heures du matin.

Conférence de M. H. Nansot, inspecteur d'écoles, Québec.
 SUJET: *L'enseignement de la géographie à l'école primaire.*

2,30 heures de l'après-midi.

Conférence par M. Adjudant Rivard, professeur d'élocution à l'Université Laval Québec.

SUJET: *Le parler français à l'école primaire.*

4e jour.—JEUDI, 12 AOUT 1909: 8,30 heures du matin.

Conférence de M. H. Nansot.

SUJET: *Conciliation entre le besoin d'activité chez les enfants et les exigences de la discipline.*

10 heures du matin.

Conférence par Frs Liénard, instituteur de Montréal

SUJET: *Les leçons de chose*

2,30 heures de l'après-midi.

Conférence par M. Chs-A. Lefèvre, professeur à l'École normale Laval, Québec.

SUJET: *L'enseignement du dessin à l'école primaire.*

5e jour.—VENDREDI, 13 AOUT 1909: 8,30 dumatin.

Conférence par M. J.-V. Desaulniers, principal de l'École Belmont, à Montréal.
 SUJET: *L'enseignement de l'arithmétique à l'école primaire élémentaire.*

10 heures du matin.

Conférence par le même.

SUJET: *L'enseignement de l'arithmétique à l'école primaire intermédiaire.*

2,30 heures de l'après-midi.

Conférence par M. O.-E. Dalaire, directeur de l'École d'industrie laitière, St-Hyacinthe.

SUJET: *L'enseignement de l'agriculture à l'école primaire.*

6e jour.—SAMEDI, 14 AOUT 1909: *Clôture du Congrès.*

Le congrès de Valleyfield a été des plus fructueux. Grâce aux encouragements de S. G. Mgr Emard et du Surintendant de l'Instruction publique, au zèle des révérendes Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, qui n'ont rien épargné pour rendre agréable le séjour de leur couvent aux institutrices, et grâce surtout au talent des conférenciers, ces assises pédagogiques ont produit des résultats durables. Les institutrices, au nombre de 300, ont suivi les différentes séances du Congrès avec une attention soutenue digne d'éloges.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

A L'EGLISE

1. Où irez-vous avec votre mère, quelquefois pendant la semaine et régulièrement tous les dimanches?
— A l'église.
2. Que ferez-vous en entrant dans l'église?
— Je prendrai de l'eau bénite avec la main droite découverte, je ferai posément le signe de la croix et j'irai lentement à ma place.
3. Savez-vous ce que c'est que l'église?
— Oui, c'est la maison du bon Dieu.
4. Le bon Dieu n'est-il pas partout?
— Oui, le bon Dieu est partout; mais Notre-Seigneur Jésus-Christ est présent à l'église avec son corps, son âme, sa divinité.
5. Vous voit-il et vous entend-t-il comme moi je vous entends et je vous vois?
— Il me voit et m'entend beaucoup mieux que n'importe qui, puisqu'il est Dieu et que rien ne lui échappe.
6. Qu'est-ce qui vous indique que Jésus-Christ est dans le tabernacle?
— C'est la lampe qui brûle nuit et jour devant l'autel où il se trouve.
7. Comment lui rendez-vous hommage?
— Toutes les fois que je passerai vis-à-vis du Saint-Sacrement, je ferai pieusement la genuflexion en baissant le genou droit jusqu'à terre.
8. Comment vous tiendrez-vous à l'église?
— Dans le plus profond recueillement, c'est-à-dire sans parler ni rire, sans remuer ni faire du tapage, sans tourner la tête de tous côtés.
9. Qu'irez-vous faire à l'église?
— J'irai prier le bon Dieu et assister à la sainte messe et aux offices.
10. Qu'est-ce que la sainte messe?
— C'est le grand sacrifice de la croix continué pour chacun de nous sur l'autel, d'une manière non sanglante.
11. Comment assisterez-vous à la messe?
— Tout à fait comme si je voyais Jésus-Christ mourir sur le Calvaire.
12. A quoi penserez-vous, surtout pendant que vous serez là?
— Quand j'aurai remercié mon divin Sauveur de toutes ses bontés pour moi, je lui demanderai la grâce d'être toujours bien sage et de me préparer saintement, dès à présent, à bien faire ma première communion.

Résolution

J'assisterai à la sainte messe le plus souvent que je pourrai.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTEES

I

QUELQUES PETITS CONSEILS.

Préservez-vous de toute manière ou *habitude* vicieuse, comme de vous gratter, de mettre vos doigts dans votre bouche, dans votre nez, dans vos oreilles, de tirer la langue, de faire claquer vos doigts, de ronger vos ongles, de vous frotter les mains, de soupirer tout haut, de *frissonner avec affectation*, de bailler, et de bien d'autres *singularités*.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.

Préserver. Sauver d'un mal qui peut arriver.—Le maître fera comprendre ce que c'est qu'une *habitude*. Il profitera de la circonstance pour montrer combien les bonnes habitudes sont utiles et combien les mauvaises sont dangereuses.—Épeler les mots; *doigt*, *nez*, *claquer*, *frotter*, *frissonner*... *Frissonner avec affectation*. Trembler de froid ou de peur pour la même chose, et cela d'une façon exagérée.—*Singularité*. Manière d'agir, de penser ou de parler extraordinaire, bizarre et qui fait remarquer une personne. (Exemples.)

NOTA.—1° Trouver et écrire un mot de la même famille que *conseil* (*conseiller*), *vice*, *bouche* (*bouchée*), *oreille* (*oreiller*), *ronger* (*rongeur*), *frotter* (*frotteur*)...—2° Signaler quelques mauvaises habitudes à éviter.

II

LA PRIÈRE

La prière est la reine du monde. *Couverte d'humbles habits*, la main *tendue*, elle protège l'univers de sa majesté *suppliante*, elle va sans cesse du cœur du faible au cœur du fort, et plus sa plainte arrive de bas, plus le trône où elle arrive est grand, plus son empire est *assuré*. Si un insecte pouvait nous prier quand nous allons marcher dessus, sa prière nous toucherait d'une immense compassion, et comme rien n'est plus haut que Dieu, *nulle prière* n'est plus *victorieuse* que celle qui monte vers lui.

LACORDAIRE.

Exercice oral.—Justifier l'orthographe des mots en italique.

Récitation

LA RECONNAISSANCE.

C'est pour le bon Dieu seul que l'aumône se fait ;
L'homme parfois l'accepte avec indifférence ;
Mais l'enfant doux et pur qui reçoit un bienfait,
Saura toujours payer par la reconnaissance.

SCHMID.

Rédaction

LES MÉSANGES

CANEVAS.—Portrait. Habitudes. Nourriture. Nid. Œufs. Chair. Pièges. Elles sont utiles.

DÉVELOPPEMENT

Les mésanges sont de petits oiseaux vifs, turbulents, hargneux. Elles seraient redoutables si elles étaient plus fortes. Tout le jour on les voit sautillant de branche en branche, prenant toutes les positions pour inspecter l'écorce des arbres, les feuilles, et y becqueter les insectes. Les mésanges mangent de tout. L'été, elles vivent de chenilles, de guêpes, d'abeilles; l'hiver, de fruits à noyau et de graines sèches. On trouve des nids de mésanges dans des troncs d'arbres ou suspendus artistement à l'extrémité des branches flexibles. Il y a jusqu'à quinze et dix-huit œufs. La chair des mésanges est amère. Les mésanges sont étourdies et tombent dans tous les pièges. Elles sont utiles; on ne doit pas les détruire.

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTÉES

I

PREMIÈRE CULOTTE

... Quant au hêbé, il est ivre, il est glorieux, il est triomphant, quoique un peu embarrassé de ses bras et de ses jambes, et, soit dit sans vouloir l'offenser, il ressemble pas mal à ces petits caniches qu'on a tendus à l'approche de l'été. Ce qui le gêne beaucoup, le pauvre petit, c'est son passé. Il sent très bien que culotte oblige, qu'il lui faut maintenant de nouvelles allures, un timbre de voix particulier; qu'il doit enfin composer son personnage suivant les exigences de sa situation, et il commence à lorgner les mouvements de son papa, qui, d'ailleurs, n'en est pas mécontent; il tente maladroitement un geste masculin, fronce les sourcils, regarde la bonne avec un visible dédain, fait en marchant des pas énormes auxquels ses petites jambes ne comprennent rien, veut une canne trop grande avec un bec et un fer à son extrémité, met son chapeau de travers, et, lorsqu'on le promène, refuse de donner la main. Cette lutte entre son passé et son présent lui donne pendant quelques temps la démarche la plus comique du monde.

G. DROZ.

EXERCICES

VOCABULAIRE.—*Ivre*. Ce mot est pris ici au sens figuré; on pourrait le compléter de la manière suivante: ivre de joie ou ivre d'orgueil.—*Caniche*. Sorte de chien au poil long et frisé; on l'appelle aussi barbet.—*Culotte oblige*. Expression elliptique; l'usage a fait disparaître le complément de *oblige*.—*Composer son personnage*. Se donner tel et tel maintien.—*Lorgner*. Veut dire ici regarder à la dérobée, en cachette.—*Un geste masculin*. Un geste d'homme.—*Nourrice*. Orthographe d'usage: nourrice, nourricier prennent un *c*; nourrissant, nourrisseur, nourrisson prennent *ss*.—*G. Droz*. Auteur contemporain.

GRAMMAIRE.—Classer les adverbes de la dictée en trois groupes: 1° adverbes modifiant un verbe (*mal, beaucoup, bien*, etc.); 2° adverbes modifiant un adjectif (*un peu, trop*, etc.); 3° adverbes modifiant un autre adverbe (*ne pas, très*).—*Vouloir*. Conjuguer ce verbe au présent de l'indicatif, au futur simple, au conditionnel, au subjonctif présent. *Il faut*. Conjuguer aux mêmes temps le verbe *falloir*.—*Qu'on a tondus*. Justifiez l'orthographe du participe *tondus*.—Analyse logique et analyse grammaticale de la phrase suivante: *Il ne ressemble pas mal à ces petits caniches qu'on a tondus à l'approche de l'été* (1).

II

UNE JOURNÉE DE CHAMPLAIN AVEC LES ALLIÉS DANS LA CAMPAGNE DE 1609.

Le deux juillet, la petite bande était prête à se rembarquer, on fit la revue et il se trouva vingt-quatre canots portant en tout soixante hommes, partie hurons et partie montagnais et algonquins. L'expédition était conduite à la manière sauvage: en avant étaient les éclaireurs, fouillant les petites rivières et les anses pour découvrir les traces de leurs ennemis; le gros de la troupe suivait à distance, chaque guerrier gardant ses armes prêtes et sous la main; en arrière se tenaient les chasseurs, occupés à faire la guerre au gibier pour approvisionner le parti. Le soir venu, l'on descendait à terre: tous se réunissaient pour préparer le campement et se reposer pendant la nuit. Les uns dressaient les cabanes; les autres abattaient des arbres et formaient des barricades du côté de la terre; on rangeait les canots sur le rivage, de manière qu'à la première alarme, chacun pût s'y embarquer. Le camp établi, quelques éclaireurs partaient pour reconnaître les environs; s'ils ne découvraient aucun signe de danger, tous se livraient au sommeil sans inquiétude.

L'ABBÉ J. B. A. FERLAND.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Juillet*: En français on ne met pas de majuscule au nom des mois.—*prête à*: *prête* féminin de *prêt* (*préparé, disposé à*), ne pas confondre avec *près de* (proche de,) locution prépositive.—*vingt-quatre*: trait d'union dans les adjectifs numériques composés, on le met jusqu'à cent: *quatre-vingt-dix-neuf, cent trois*.—*étaient*.—le sujet après le verbe n'empêche pas l'accord.—*se tenaient*: même remarque.—*l'on*: qu'est-ce que le *l'*? Une lettre euphonique qu'on pourrait supprimer surtout après la virgule.—*rangeait*: sujet *on* singulier. Remarque sur les verbes en *ger*.—*prêt*: justifiez l'accent circonflexe: C'est au subjonctif imparfait; on ne dirait pas de manière *que nous pûmes, qu'ils purent*, mais *que nous fussions qu'ils pussent*.—*éclaireurs*: ceux qui marchent en avant d'une armée pour reconnaître le terrain et s'assurer que l'ennemi n'est pas là.—*s'ils*: quelle est la nature de *s'*? Conjonction.—*si* dont *l'i* est élide devant *ils*; c'est mis pour *si ils*; avec un autre pronom on dirait *si tu, si je, si nous*, etc.—*se livraient au sommeil*, exprimez plus simplement: *s'en dormaient*.

(1) Voir l'Analyse grammaticale et l'Analyse logique à l'école primaire intermédiaire (et supérieure) aux brevets de capacité et à l'École normale. Seul traité d'analyse approuvé pour la province de Québec. J. A. Langlais & fils, éditeurs, Québec.

Récitation

L'AUTOMNE.

Voici l'automne,
Où le bon Dieu nous donne
Tous ses fruits les plus beaux,
La grappe s'est mûrie,
Et la pomme rougie
Pend à mille rameaux.

Leur feuille s'est dorée,
Et la terre s'est parée
Des plus vives couleurs;
Et dans le fond des plaines,
Les montagnes lointaines
Sont comme des vapeurs.

Les troupeaux des montagnes,
Descendus aux campagnes,
Y paissent lentement;
Tandis que la charrue
Avec effort remue
Le sillon qu'elle fend.

Sur le lac tranquille,
Glisse la barque agile
Du robuste pêcheur;
Et, parmi la bruyère,
Fuit la perdrix légère
Que poursuit le chasseur.

Le fléau qu'on balance,
Retombant en cadence,
Frappe et foule le grain;
Et Dieu toujours fidèle,
De sa main maternelle
Nous donne notre pain.

C'est aussi sa puissance
Qui garde la semence
Qu'on a mise au sillon,
Tandis que sur la haie
Elle nourrit l'oisillon,

Ainsi notre bon Père,
Féconde cette terre
Et comble tous nos vœux.
Mais qu'est cette richesse
Auprès de l'allégresse
Qu'il nous prépare aux cieux ?

MALAN.

Rédaction

MON AMIE

CANEVAS.—Avez-vous une amie? Dépeignez son caractère, sa condition, les qualités qui vous la font aimer et préférer. Citez quelques exemples qui vous la font rendre aimable.

DEVELOPPEMENT

J'ai rencontré, parmi mes compagnes, une jeune fille qui, dès le premier jour, m'a inspiré une vive sympathie. J'ai eu le bonheur de m'en faire une amie et je m'applaudis chaque jour d'avoir si bien su choisir. D'un caractère sérieux, très appliquée à son travail, elle prend part, avec une bonne grâce extrême, aux jeux de ses compagnes. Mon amie appartient à une famille nombreuse, et c'est plaisir de la voir s'occuper de ses frères et sœurs plus jeunes qu'elle: tous l'adorent, depuis le bébé, dont elle fait la toilette chaque matin, jusqu'aux écoliers qui la consultent pour faire leurs devoirs. Quand elle rentre dans sa famille, Marguerite ne perd pas un moment: elle aide à sa mère dans les soins du ménage, et tout en surveillant les enfants, trouve le moyen d'apprendre ses leçons pour le lendemain. Et avec cela, elle est toujours prête à rendre service à tout le monde. Cette année, j'avais commencé une broderie, pour la fête de ma mère, mais après quelques jours de travail assidu, mon ardeur se ralentit, et souvent Marguerite me dit: « Jeanne, tu n'auras pas fini pour le jour de Saint-

Pierre.—Oh? j'ai bien le temps!» répondais-je. Cependant l'époque approchait et je m'aperçus un jour, avec terreur, qu'il ne me restait plus qu'une semaine. Je me mis alors résolument à l'œuvre, mais mes tardifs efforts furent insuffisants et, la veille de la fête, je fermai, en pleurant, ma broderie dans mon coffret à ouvrage. Je n'avais plus que deux heures dans la matinée du lendemain, et ce n'était pas assez. Quelle ne fut pas ma surprise lorsqu'à la classe suivante j'ouvris mon coffret, d'y trouver mon travail achevé!

C'était ma chère Marguerite qui l'avait terminé pendant la nuit. Je me jetai dans ses bras pour la remercier; mais elle me ferma la bouche en me disant: « Ne me remercie pas, mais pour prix de mon travail, promets-moi de devenir plus exacte et diligente. » Ah! j'ai promis de bien bon cœur; je serais si heureuse de ressembler à mon aimable amie!

(L'ÉCOLE ET LA FAMILLE).

COURS SUPÉRIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉE

I

FERMETÉ DE CHAMPLAIN DANS LA POURSUITE DE SON ŒUVRE.

M. de Monts aurait sans doute abandonné ses *plans* de colonisation dans la Nouvelle-France, si Champlain n'eût *activé* constamment son zèle, en appelant à son dévouement pour l'*extension* du nom français, lui laissant aussi entrevoir, dans un avenir assez rapproché, des profits facilement *réalisables*. Les voyages répétés du fondateur de Québec n'avaient d'autre but que de surveiller les intérêts de son *habitation*, et il ne fallait que peu de secours pour le tenir sur pied. Quelques *barils* de biscuits, de pois et de *cidre* lui suffisaient pour nourrir les quinze ou vingt hommes qui jusqu'alors avaient composé la petite colonie. Les espérances que l'on *fondait* sur les bénéfices de la traite, *devaient* servir à rembourser les *baillleurs de fonds*. D'une année à l'autre, Champlain espérait, par ses seuls efforts et ses prévenances à l'égard des sauvages, attirer leur commerce à lui seul ou à ceux qu'il recommanderait, non pas pour son intérêt particulier, comme on *pourrait* le croire à la simple lecture de ses écrits, mais pour la compagnie de M. de Monts qu'il *importait* d'encourager. Le P. Charlevoix juge ainsi Champlain: « Il ne s'embarrassait pas du commerce, et il *pensait en citoyen*. »

N. E. DIONNE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*plans*: différence entre *plan* et *plant*?—*n'eût activé*: justifiez l'accent circonflexe sur *eût*? Le verbe est à la 2^e forme du passé du conditionnel: au pluriel on dirait: si Champlain et Pontgravé *n'eussent* activé et non pas *n'eurent* activé.—*extension*: action d'*étendre* ou de *s'étendre*; mots de la même famille: *extensif, extenseur, extensible*, etc.—*réalisables*: qui peut être *réalisé*, rendu *réel*: mots de la même famille. *réalité, réalisation, réellement*, etc.—*habitation*: Ce mot a-t-il son sens ordinaire? non, il désigne tout l'établissement des premiers français venus avec Champlain pour se fixer à Québec.—*barils*: citez des mots ayant la même désinence et dans lesquels on ne prononce pas la lettre *l*? *outil, gentil, coutil, fusil, persil*, etc.—*cidre*: qu'est-ce que le *cidre*? Une boisson fermentée comme le vin et faite avec le jus de la pomme; c'est la boisson ordinaire en Bretagne et en Normandie, province de France d'où sont venus le plus grand nombre des colons, nos ancêtres.—*fondait*: comparez les verbes *fonder* et *fondre*, à l'imparfait, au passé défini, au

futur simple, etc.—*devaient*: faites conjuguer différents temps; remarque sur le participe passé *dû, dus, due, dues*. Mots de la même famille: *dette*, (autrefois *debte*) *débiteur, débit, redevance*, etc.—*baillieurs de fonds*: fournisseurs d'argent. *Bailler* employer encore, signifie *donner*: *Baillez-moi* les vingt piastres que vous me devez.—*pourrait*: deux formes à la 1^{ère} personne du présent *je puis, je peux*; rapprochez *que je puisse* de *puissance, puissant* et *pourvoir* de *pouvant*, etc.—*importait*: le sens de ce verbe? il est impersonnel et signifie *il était important*, c'est-à-dire de *conséquence*. Citer *importer* et son contraire *exporter* dans un autre sens.—*pensait en citoyen*: un citoyen est un individu considéré au point de vue de ses devoirs envers la patrie. *Penser en citoyen*, c'est faire passer l'intérêt de la patrie avant le sien propre.

ANALYSE

D'une année à l'autre, Champlain espérait, par ses seuls efforts et ses prévenances à l'égard des sauvages, attirer leur commerce à lui seul ou à ceux qu'il recommanderait.

Deux propositions: une *principale* et une *complétive déterminative*.

PRINCIPALE.—Sujet: *Champlain*.

verbe: *espérait*.

compl. direct de *espérait*: *attirer*.

compl. circ. de *espérait*: *d'une année à l'autre*.

compl. dir. de *attirer*: *leur commerce*.

compl. indir. de *attirer*: *par ses seuls efforts et ses prévenances*.

compl. indir. de *attirer*: *à lui seul ou à ceux*.

COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE DE *ceux*.— *qu'il recommanderait*.

Sujet: *il*

verbe: *recommanderait*.

compl. dir: *qu' (que) ceux*.

— *D'une année à l'autre* est une locution adverbiale.

— *à l'égard des sauvages* est un complément déterminatif de *prévenances*.

La phrase ainsi comprise n'offre aucune difficulté pour l'analyse grammaticale.

II

ÉDUCATION

C'est aux Romains, c'est à leur langue si majestueuse et si forte, *que nous devons* ce mot d'un sens si grave, d'une expression si énergique.

Les Français *ont enrichi* le langage et exprimé l'action même de l'éducation par un terme dont la noblesse et l'éclat *le disputent* à la *majesté* et à la force du mot latin. Nous avons dit: élever la jeunesse. Belle parole! et si le sens *qui lui* est propre semble *moins* profond et exprime moins fortement l'action, l'autorité créatrice de l'éducation, il ajoute à cette *idée* fondamentale la *beauté*, l'ornement, la grandeur, et, au fond, l'action créatrice de l'éducation, est-ce autre chose?

Oui, élever est un beau mot, *bien parfaitement* français; il a de la *dignité*, de l'honneur; il nous va *bien*, nous l'avons heureusement *créé*.

Aussi, *voyez* toutes les nobles acceptions qu'il s'est *réservées* parmi nous, comme il entoure l'éducation du *cortège* naturel des belles idées qui s'y rattachent! Par la puissance de ce mot, élever l'âme, élever l'esprit, élever les sentiments et les pensées élever le caractère, sont les idées naturelles, les idées françaises, les devoirs et le but de l'éducation.

Le mérite de *notre* langue, c'est d'avoir promptement *compris tout cela*, et de s'y être dignement *prêtée*; et la gloire de l'esprit français, c'est de l'avoir *instinctivement adopté*, trouvant *que* ce langage lui convenait, et qu'une éducation, exprimée et faite de cette façon, devait être à sa hauteur.

DUPANLOUP.

EXERCICE.—Expliquer le sens des mots en italiques; faire trouver la raison de la modification des mots variables soulignés.

Récitation

AU TEMPS DE JEANNE.

Quand la bonne Lorraine, en son pays de France,
Rythmait sa rêverie au trot des destriers,
Quand elle s'en allait aux combats meurtriers,
Vierge de flétrissure et ferme d'espérance;

Quand les hameaux, moussus et de calme apparence,
Regardaient passer Jeanne auprès de leurs foyers,
Plus d'une fille, errant le long des peupliers,
Fut prise d'une sainte et poignante souffrance.

Plus d'une, au souvenir de l'héroïque enfant,
Voulut faire comme elle, et essaya souvent;
Mais si le cœur est bon, les muscles sont débiles.

Et c'est pourquoi, partout, le long des grands chemins,
On eût pu voir pleurer des femmes immobiles
Près d'un morceau de fer trop pesant pour leurs mains

CHARLES FUSTER.

Composition

LES CLOCHES

Qu'est-ce qu'une cloche?—Où sont les cloches de votre village? (*ou de votre ville*). Qui les sonne? Dans quelles circonstances les sonne-t-on?

* DÉVELOPPEMENT

Dig ding don! dig ding don! Qu'est-ce qui chante donc là-haut dans le clocher de l'église? demandais-je quand j'étais enfant...—Des voix du ciel, répondait ma mère.

Alors ce sont les anges, pensais-je tout bas. Mais je trouvais que ces esprits célestes avaient une bien grosse voix. N'importe, lorsque pour une fête tintaient tous les carillons, je me réjouissais en pensant: Aujourd'hui les anges sont heureux; ils chantaient tous ensemble.

...Et quand pour un glas, une cloche seule laissait lugubrement, une à une, tomber ses notes, comme des larmes, j'avais envie, moi aussi, de pleurer avec l'ange de la tristesse et de la mort.

Dig ding don! dig ding don! Aujourd'hui comme hier, toujours, sonnent les cloches. Mais je sais maintenant que pour parler à la terre, les esprits empruntent le son de l'airain.

Les lourdes cloches sont là-haut dans le clocher de l'église. En regardant bien, je les vois à travers les ogives. Ce sont d'énormes instruments de bronze creux, évasés à l'intérieur; au milieu du vide, est un battant mobile. Le père Michel, le sonneur, met en branle ce battant à l'aide d'une corde, et dig ding don! la cloche sonne à toute volée.

Oh! la belle voix que celle des cloches. Comme elle parle bien à l'âme de qui sait l'entendre. Du berceau à la tombe, elles chantent à leur manière tout le poème de la vie humaine.

Les notes s'envolent vives et joyeuses; c'est un baptême: un petit enfant qui vient

de faire son entrée dans la vie. Toujours gaies, mais plus solennelles, plus éclatantes, elles saluent les nouveaux époux. Lentes, graves, tristes, elles pleurent sur l'agonisant et implorent pour lui prière et pitié. Demain, elles diront qu'une âme chrétienne a pris son vol de la région des larmes au séjour du bonheur : mais en sonnant le deuil, elles chanteront aussi l'espérance.

Les cloches vibrent à l'aurore : à l'heure où la nature s'éveille, elles murmurent à Dieu l'hymne de la reconnaissance et de l'amour. Elles parlent à l'homme : Lève-toi, travaille, prie, souffre, patiente encore un jour, bientôt luira l'aurore qui n'a pas de déclin...

À midi, elles chantent encore, sous le plein soleil, l'Angelus de l'adoration ; le soir, dans les brumes du crépuscule, alors que la première étoile s'allume dans le firmament, elles murmurent pieusement le cantique d'action de grâces de tous les êtres se recueillant pour le repos. Alleluia ! alleluia ! les cloches sont en fête : c'est Pâques ! c'est la Toussaint ! c'est la Noël ! Par tout l'univers chrétien, sur les vastes cités, sur les plus humbles villages, elles égrenent les notes de leurs aériennes harmonies.

Trait d'union du ciel et de la terre, elles portent à Dieu les soupirs, les espoirs, les résolutions, et parlent aux hommes des joies futures et des bonheurs réservés à ceux qui arriveront dans la patrie céleste.

JEANNE.

ENSEIGNEMENT SPECIAL

Agriculture

DICTÉE

LA CAMPAGNE DANS LES ENVIRONS DE LONDRES

Chaque peuple a son goût en fait de jardins ; les jardins italiens sont des œuvres d'art, où la sculpture et l'architecture s'emparent des arbres eux-mêmes pour les soumettre à l'effet monumental ; les jardins français se composent de longues allées, percées dans de grands bois, et d'élégants parterres, où des massifs de verdure et de fleurs marient leurs couleurs et leurs formes ; le jardin anglais n'a rien de pareil : tout y est exclusivement champêtre. Ce peuple est pasteur, agriculteur et chasseur par excellence, avant même d'être marin. Pas de bois proprement dits, des arbres semés çà et là sur d'immenses prairies, des chemins au lieu d'allées ; rien d'artificiel, d'arrangé ou ayant l'air de l'être ; la vraie campagne portée à sa perfection par la fraîcheur des gazons, la beauté des arbres et des troupeaux, la profondeur des horizons, l'heureuse distribution des eaux, l'utile enfin essentiellement uni à l'agréable, l'art n'aspirant qu'à dégager la nature de ses aspérités et de ses défaillances pour la laisser parée de ses agréments et de sa fécondité ; tel est le spectacle que présente, de toutes parts, la campagne dans les environs de Londres.

ANALYSE

- 1° Aime l'agriculture créée par le Très-Haut (Solomon).
- 2° Le plus simple moyen à employer contre les insectes et autres animaux nuisibles à l'agriculture, consiste à protéger les êtres créés par la Providence pour nous aider à les détruire.

REDACTION

LA VIE DES CHAMPS

PLAN:—*La vie des champs est la meilleure.*

Preuves: engouement des citadins pour la campagne; leur joie d'y vivre l'été; désir d'y terminer leurs jours.

DÉVELOPPEMENT

La vie des champs est la meilleure. Je vais vous en donner des preuves. Aussitôt que l'herbe pousse, et jusqu'à ce que les feuilles tombent, les citadins n'ont qu'une idée en tête, celle d'aller le dimanche à la campagne. Si la ville était si bonne qu'on veut bien le dire, ils ne la quitteraient pas précisément le jour où ils ne travaillent pas. On voit qu'ils ont besoin d'air et de soleil. La joie qu'ils éprouvent est un peu folle et s'entend de loin. Ils ne suivent pas les chemins ni les sentiers; ils ne regardent pas toujours aux récoltes qu'ils foulent. Les fleurs font leur bonheur. *A la ville on paye pour des fleurs:* à la campagne on a pour rien des bouquets charmants. C'est aussi à la campagne qu'on pêche à la ligne, qu'on déjeune en famille sous les grands saules, que l'on cabriole sur le gazon, que l'on cueille les fruits bien mûrs. Enfin si la ville était si bonne, on ne verrait pas les gens *ramasser leurs économies* et se retirer dans les villages, dont ils se plaignaient tant autrefois, et qu'ils sont heureux de retrouver vers la fin de leur carrière.

PROBLEMES AGRICOLES

1. Dans un champ (1) de démonstration d'une superficie de 0.415 d'arpent planté en pommes de terre et dont le sol est argilo-calcaire, (2) on a répandu par arpent sous la direction du professeur d'agriculture, 100 livres de superphosphate (3), autant de nitrate (4) de soude et 132 livres de chlorure (5) de potassium, le tout d'une valeur de \$5.60. L'augmentation de la

(1) *Champ de démonstration.*—Champ divisé en parcelles destiné à montrer au public les effets d'un engrais ou d'une culture quelconque, ou la supériorité d'une variété de plante sur les autres variétés. Le champ de démonstration sert à mettre en évidence sur une plus petite échelle les remarques qui ont été faites dans les champs d'expériences.

(2) *Argilo-calcaire.*—Se dit d'un sol où l'argile et le calcaire dominent

(3) *Superphosphate.*—Phosphate monobasique; phosphate renfermant de l'acide phosphorique soluble et qu'on appelle ordinairement superphosphate.

(4) *Nitrate de soude.*—Combinaison d'acide nitrique et de soude. Le nitrate de soude ressemble au sel de cuisine et renferme quand il est pur 16.47% d'azote. En agriculture on le trouve généralement dans le commerce, à 95% de pureté, c'est-à-dire renfermant 15.64% d'azote.

(5) *Chlorure de potassium.*—Sel blanc formé de la combinaison du chlore et du potassium. On l'extrait des eaux de la mer et de certaines marines; on le trouve en grande quantité à l'état de minéral impur à Starsfurt, près de Madgebourg, en Prusse. Le chlorure de potassium pur renferme 52.4% de potassium correspondant à 63.1% de potasse.

récolte a été de 35% sur une récolte ordinaire de 87.6 quintaux à l'arpent estimée à \$0.37 le quintal. Quel a été le bénéfice (6) net?

Solution: $\$5.60 \times 0.415 = \2.324 .

Produit d'une récolte ordinaire: $87.6 \times 0.415 = 36.354$ quintaux.

Augmentation de récolte: $36.354 \text{ quintaux} \times 0.35 = 12.7239$ quintaux.

La récolte du champ est donc augmentée d'une valeur de $\$0.37 \times 12.7239 = \4.71 .

En soustrayant la dépense pour engrais, on trouve que le bénéfice net est de $\$4.71 - \$2.324 = \$2.386$. *Rép.*

Enseignement anti-alcoolique

ANALYSE

(Phrase à étudier au tableau noir)

1. L'ivrognerie est un vice qui coûte plus à nourrir que trois enfants à élever. (Franklin).
2. Les ivrognes sont un fléau pour leur pays, pour leur famille et pour tous ceux qui les entourent. (G. Bruno).
3. Le cabaret fait le buveur bien plus que l'alcoolique ne fait le cabaret. (A. Laurent).

DICTÉE

LES APÉRITIFS.

On désigne sous le nom d'*apéritifs* des liqueurs amères qu'on boit, avant les repas, soit pures, soit étendues d'eau. Elles sont formées d'alcool d'industrie et de diverses substances *aromatiques*. Les apéritifs les plus connus sont l'absinthe, le vermouth, le bitter, enfin un grand nombre d'« amers » vendus sous le nom de leurs fabricants. Pour donner à certains de ces amers une *apparence* bienfaisante, on y ajoute par exemple le *quinquina*.

En réalité, les liqueurs dites apéritives, non seulement n'ont pas d'utilité, mais elles sont, au contraire, de toutes les boissons, les plus nuisibles à la santé. En effet, introduites dans l'estomac, à jeun, elles pénètrent rapidement dans la *circulation*.

D'autre part, leur composition les rend particulièrement dangereuses: pour cent litres de liqueurs apéritives, la *proportion* d'eau-de-vie varie entre 43 et 94 litres, et cette eau-de-vie est formée d'alcool à bas prix, dont le goût est dissimulé par les substances amères qu'on y ajoute.

Ces substances sont de véritables poisons dont l'action est aujourd'hui parfaitement *déterminée*. Ainsi, pour donner à l'eau-de-vie le goût du vermouth on y ajoute

(6) *Bénéfice net*.—Revenu qu'on tient d'une culture, d'une affaire, tous frais déduits.

de l'aldéhyde salicylique, dont un demi-centimètre cube suffit pour donner un accès d'épilepsie à un chien.

Quant à la liqueur d'absinthe, on l'obtient en aromatisant l'alcool avec l'essence d'absinthe; or, si l'on prend deux bocaux contenant des poissons et si l'on verse dans l'un six gouttes d'acide prussique et dans l'autre six gouttes d'essence d'absinthe, les poissons ne tarderont pas à mourir dans les deux bocaux, mais la mort sera plus prompte dans le bocal où l'on aura versé l'essence d'absinthe.

EXERCICES

Lisez et résumez; écrivez ensuite, d'après le Dictionnaire, le sens des mots en italique

PROBLEMES ANTI-ALCOOLIQUES

1. Une livre de viande équivaut, dit-on, en qualité nutritive à 50 gallons de bière ou de vin; la livre de viande vaut 15 cts, la bière 40 cts et le vin \$1.20 le gallon. Etant donné qu'une famille de 12 personnes mange $4\frac{1}{2}$ livres de viande par jour, combien faudrait-il de bière ou de vin pour égaler en nourriture ces $4\frac{1}{2}$ livres de viande et quel en serait le coût?

Solution: $50 \times 4\frac{1}{2} = 50 \times \frac{9}{2} = 225$ gallons de bière ou de vin.

$\$0.40 \times 225 = \90.00 , le coût de la bière.

$\$1.20 \times 225 = \270.00 , le coût du vin.

Il y a des familles de sept ou huit personnes d'où les liqueurs alcooliques sont totalement bannies, qui vivent honorablement et font même des économies avec un revenu de \$600. par année. Combien fera-t-on vivre de familles avec \$105000000, montant déjà donné de la consommation de l'alcool au Canada?

Solution: $105000000 \div 600 = 175000$ familles.

MATHÉMATIQUES

CALCUL MENTAL

643

Un nombre compris
entre

100 et 1000

×
multiplié
par

et réciproquement

40 = 25720

Un nombre
exact
de dizaines

Je dis : 4 fois 600, 2400 ;

4 fois 43, 172, et 2400, 2572 dizaines ou 25720.

Rapidement : 4 fois 643, 2572, 25720.

Règle.—On multiplie le grand nombre par les dizaines de l'autre, et l'on obtient des dizaines.

Remarques. 1.—*Un nombre exact de centaines par un nombre exact de dizaines.*

$$600 \times 80$$

Je dis : 8 fois 6, 48 mille ou 48000.

Nota.—10 fois 100 font 1000.—1 centaine \times 1 dizaine = 1 mille.—
Le produit des centaines par des dizaines donne des mille.

II.—*Un nombre ne contenant que des centaines et des dizaines par un nombre exact de dizaines.*

$$970 \times 40$$

Je dis : 4 fois 97,388 centaines ou 38800.

EXERCICES

1. Combien font 800×30 ? 3 fois 8, 24 mille, 24000.
2. Combien font 500×60 ? 6 fois 5, 30 mille, 30000.
3. Combien font 700×80 ? 8 fois 7, 56 mille, 56000.
4. Combien font 900×70 ? 7 fois 9, 63 mille, 63000.
5. Combien font 270×60 ? 6 fois 27, 162 centaines, 16200
6. Combien font 340×80 ? 8 fois 34, 272 centaines, 27200
7. Combien font 590×90 ? 9 fois 59, 531 centaines, 53100
8. Combien font 840×70 ? 7 fois 84, 588 centaines, 58800

PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

1. Un marchand a acheté une pièce de drap pour \$1092. Il en a vendu 45 verges pour \$315 et a gagné \$0.50 par verge. Combien y avait-il de verges dans la pièce de drap?

Solution: $\$0.50 \times 45 = \22.50 , le gain sur les 45 verges ;

$\$315 - \$22.50 = \$292.50$, le coût des 45 verges ;

$\$292.50 \div 45 = \6.50 , le prix coûtant d'une verge ;

$\$1092 \div \$6.50 = 168$ verges. *Rép.*

2. Une femme achète 7 livres 14 onces de laine à \$0.32 la livre ; elle paye \$0.12 par livre pour faire filer ; elle emploie 27 journées pour faire des bas qu'elle vend \$0.81 la paire ; il faut 42 onces de laine pour faire 6 paires de bas. On demande combien elle gagne par jour.

Solution: 1 livre de laine coûte $\$0.32 + \$0.12 = \$0.44$.

Dans 7 livres 14 onces il y a 126 onces.

Si 16 onces coûtent $\$0.44$

126 " " ?

$(\$0.44 \times 126) \div 16 = \3.465 , le coût de la laine.

42 onces font 6 paires de bas

126 onces font ? " " "

$(6 \times 126) \div 42 = 18$ paires de bas.

$\$0.81 \times 18 = \14.58 , ce que rapporte la vente des 18 paires de bas.

$\$14.58 - \$3.465 = \$11.115$, ce que rapporte le travail de 27 jours.

$\$11.115 \div 27 = \$0.41 +$. *Rép.*

3. Sur la longueur d'une colonne haute de 26 verges on a placé deux crochets: le plus bas a 18.5 verges du sommet et le plus haut a 12.25 verges de la base. Dites la distance qui sépare les deux crochets.

Solution: $26 - 18.5 = 7.5$ de la base, le plus bas.

$12.25 - 7.5 = 4.75$ verges, la distance entre les crochets. *Rép.*

4. Un vendeur achète une caisse d'oranges pour $\$9.70$: il en donne 100 pour $\$2.50$; 150 pour $\$2.85$, 200 pour $\$3.60$ et les 175 restantes pour $\$2.80$. Combien d'oranges contenait la caisse et quel bénéfice a fait le revendeur.

Solution: $100 + 150 + 200 + 175 = 625$ oranges. *Rép.*

$\$2.50 + \$2.85 + \$3.60 + \$2.80 = \$11.75$, le prix de vente des oranges.

$\$11.75 - \$9.70 = \$2.05$, le bénéfice. *Rép.*

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Quelle fraction d'heure représentent 40 minutes?

Solution: 1 minute = $\frac{1}{60}$ d'heure.

40 minutes = $\frac{40}{60} = \frac{4}{6} = \frac{2}{3}$ d'heure. *Rép.*

2. Quelle fraction faut-il ajouter à $\frac{3}{14}$ pour avoir l'unité?

Solution: $1 - \frac{3}{14} = \frac{11}{14}$. *Rép.*

3. Quelle fraction faut-il retrancher de l'unité pour avoir $\frac{7}{19}$?

Solution: $1 - \frac{7}{19} = \frac{12}{19}$. *Rép.*

4. Quelle est la plus grande fraction ayant 15 pour dénominateur?

Rép. $\frac{14}{15}$.

5. Quelle est la plus grande fraction ayant 16 pour numérateur?

Rép. $\frac{16}{17}$.

6. Quelle est la plus petite fraction ayant 8 pour dénominateur?

Rép. $\frac{1}{8}$.

7. Écrivez les fractions plus grandes que $\frac{3}{8}$ et qui aient le même numérateur. *Rép.* $\frac{3}{7}$, $\frac{3}{6}$, $\frac{3}{5}$, $\frac{3}{4}$.

8. Écrivez les fractions plus petites que $\frac{7}{9}$ et qui aient le même dénominateur. *Rép.* $\frac{6}{9}$, $\frac{5}{9}$, $\frac{4}{9}$, $\frac{3}{9}$, $\frac{2}{9}$, $\frac{1}{9}$.

9. Écrivez les fractions plus grandes que $\frac{3}{7}$ et qui aient le même dénominateur. *Rép.* $\frac{4}{7}, \frac{5}{7}, \frac{6}{7}$.

10. Trouvez la somme de $\frac{2}{9}, \frac{4}{9}, \frac{1}{9}$.
Solution: $\frac{2}{9} + \frac{4}{9} + \frac{1}{9} = \frac{7}{9}$. *Rép.*

REMARQUE.—Dans certaines écoles pour trouver le dénominateur commun on prend le produit de tous les dénominateurs. On prétend que c'est plus *simple*. C'est trop *simple*.

La solution du problème ci-dessus d'après la règle de la simplicité est comme suit :

$9 \times 9 \times 9 = 729$ le dénominateur commun.

$$(729 \div 9) \times 2 = 162$$

$$(729 \div 9) \times 4 = 324$$

$$(729 \div 9) \times 1 = 81$$

$$\frac{567}{729} = \frac{7}{9}. \text{ Rép.}$$

Une autre règle simple employée dans beaucoup d'écoles est la suivante : multipliez les deux termes de chaque fraction par les dénominateurs de toutes les autres ; appliquons cette règle au problème ci-dessus ; multipliant les deux termes de la 1^{ère} fraction $\frac{2}{9}$ par 81 le produit des dénominateurs des autres fractions, on a $\frac{162}{729}$.

Multipliant de même les deux termes de $\frac{4}{9}$, on a $\frac{324}{729}$.

Multipliant de même les deux termes de $\frac{1}{9}$, on a $\frac{81}{729}$.

Additionnant, on a $\frac{567}{729} = \frac{7}{9}$. *Rép.*

Tout ce travail pour trouver un dénominateur commun qu'on a déjà ; le dénominateur de toutes les fractions données est 9, il nous semble qu'il est assez commun ; alors pourquoi le transforme-t-on en 729 ? parce qu'on ne comprend pas ; on fait un travail purement mécanique, c'est plus *simple*.

11. Trouvez la somme de $\frac{7}{18}$ et $\frac{4}{9}$.

Solution : il est évident que le plus petit nombre qui contiendra exactement 18 et 9 est 18. Dix-huit est donc le plus petit multiple commun de 18 et 9. Pour que les deux fractions $\frac{7}{18}$ et $\frac{4}{9}$ aient le même dénominateur il suffit de changer $\frac{4}{9}$ en dix-huitièmes. Pour ce faire l'élève dit : j'ai à changer $\frac{4}{9}$ en dix-huitièmes ; dans un entier il y a 18 dix-huitièmes ; dans $\frac{1}{9}$ d'entier il y a deux dix-huitièmes et dans $\frac{4}{9}$, $\frac{8}{18}$.

On ne fait pas changer $\frac{7}{18}$ en dix-huitièmes ; cette fraction est déjà des deux dix-huitièmes.

$$\frac{7}{18} + \frac{4}{9} = \frac{7}{18} + \frac{8}{18} = \frac{15}{18} = \frac{5}{6}. \text{ Rép.}$$

Solution dite simple qu'il faut éviter avec le plus grand soin.

$18 \times 9 = 162$, le dénominateur commun.

$$(162 \div 18) \times 7 = 63$$

$$(162 \div 9) \times 4 = 72$$

$$\frac{135}{162} = \frac{5}{6}.$$

Autre solution simple qu'il faut éviter avec le plus grand soin: Multiplions les deux termes de chaque fraction par le dénominateur de l'autre: $\frac{7}{18} + \frac{4}{9}$.

Multipliant 7 et 18 les termes de la 1^{ère} fraction par 9 le dénominateur de la seconde, on a: $\frac{63}{162}$.

Multipliant 4 et 9 les termes de la seconde fraction par 18 le dénominateur de la 1^{ère}, on a: $\frac{72}{162}$.

$$\frac{63}{162} + \frac{72}{162} = \frac{135}{162} = \frac{5}{6}$$

On nous dira peut-être que la réponse, chose essentielle, se trouve par les procédés très simples que nous blâmons. Nous admettons que la réponse peut se trouver et se trouve même quelquefois, par les procédés que nous sommes loin de préconiser, mais au risque de quelles erreurs et au prix de quel travail.

REGLES DE L'UNITE. POURCENTAGE, ETC.

1. Une personne place à intérêts simples, les $\frac{5}{7}$ de son capital à 3.75% pendant 4 ans, 3 mois, et le reste à 4.25% pendant 3 ans, 6 mois. La différence des intérêts simples produits par les deux parties du capital ayant été de \$511.16025, on demande de calculer la valeur de chacune des deux sommes placées.

Solution: Soit \$7 le capital; alors \$5 la somme placée à 3.75% pendant 4 ans, 3 mois, et \$2, celle placée à 4.25% pendant 3 ans 6 mois.

$\$5 \times 0.0375 \times 4\frac{1}{4} = \0.796875 , les intérêts de \$5, à 3.75% pendant 4 ans 3 mois.

$\$2 \times 0.0425 \times 3\frac{1}{2} = \0.2975 , les intérêts de \$2, à 4.25% pendant 3 ans, 6 mois.

$\$0.796875 - \$0.2975 = \$0.499375$, la différence entre les intérêts si le capital avait été de \$7.

Ainsi chaque \$0.499375 dans \$511.16025 représente \$7 de capital.

$(\$511.16025 \times 7) \div 0.499375 = \7165.20 .

$\frac{5}{7}$ de \$7165.20 = \$5118., la 1^{ère} réponse.

$\frac{2}{7}$ de \$7165.20 = \$2047.20., la 2^{ème} réponse.

2. Deux capitaux placés, l'un à 6% et l'autre à $4\frac{3}{4}$ % donnent le même revenu. Calculez ces capitaux sachant que leur somme est \$8600.

Solution: On peut remarquer immédiatement que le plus petit capital est celui qui est placé au taux le plus élevé, et même que si un des taux était le double, le triple... de l'autre, il faudrait que le capital placé à ce premier taux fût la moitié, le tiers... du second, c'est-à-dire que les deux capitaux sont inversement proportionnels aux deux taux.

NOTE.—Deux quantités sont **inversement proportionnelles**, lorsque la première devenant 2, 3, 4... plus *grande* ou plus *petite*, la deuxième devient au contraire 2, 3, 4 plus *petite* ou plus *grande*.

Par exemple, si le prix de l'arpent d'une terre est de \$8, pour \$384 on en aura 48 arpents; si le prix de l'arpent était le double, c'est-à-dire $\$8 \times 2 = \16 , on en aurait, pour la même somme, deux fois moins, ou $\frac{48}{2} = 24$ arpents; si le prix de l'arpent était triple, c'est-à-dire $\$8 \times 3 = \24 , on en aurait 3 fois moins, $\frac{48}{3} = 16$, etc.

Le prix et les arpents sont des quantités inversement proportionnelles.

Or supposons que le prix de l'arpent ait d'abord été de \$8, puis de \$16; le rapport de ces deux prix sera $\frac{8}{16}$. D'un autre côté, le premier nombre d'arpents sera 48, et le deuxième 24; le rapport des deux nombres d'arpents sera $\frac{48}{24}$. Ce rapport $\frac{48}{24}$, n'est pas égal à $\frac{8}{16}$; mais son inverse: $\frac{24}{48}$ est égal à $\frac{8}{16}$. Ces deux rapports sont égaux à $\frac{1}{2}$.

Donc, lorsque deux quantités sont **inversement proportionnelles**, le rapport de deux valeurs quelconques de la première est égal au rapport **inverse** des deux valeurs correspondantes de la seconde.

Ces quatre valeurs forment encore une proportion:

$$8/16 = 24/48$$

Il en résulte que si trois de ces valeurs sont connues, on pourra calculer la quatrième au moyen d'une proportion.

Pour revenir au problème No 2, il faut partager \$8600 en deux parts qui soient entre elles comme 4.75 est à 6.

La 1ère part sera le capital placé à 6%, et la 2ème part le capital placé à 4.75%.

$$6 + 4.75 = 10.75.$$

La 1ère part est donc égale à $\$8600 \times 4.75/10.75 = \$8600 \times \frac{19}{43} = \3800 .

La 2e part est donc égale à $\$8600 \times 6.00/10.75 = \$8600 \times \frac{24}{43} = \4800 .

Autre solution: Soit \$1, le capital à 6%.

L'intérêt de \$1 à 6% = \$0.06.

Trouvons maintenant le capital placé à 4.75% qui rapporte \$0.06.

$$\$0.06 \div 0.0475 = \$1\frac{5}{19}.$$

Ainsi pour chaque \$1 à 6% il y a $\$1\frac{5}{19}$ à 4.75%.

$$\$1 + \$1\frac{5}{19} = \$2\frac{5}{19}.$$

$\frac{1}{19}$ de \$600 = $\frac{1}{43}$ de \$8600 = \$3800, somme prêtée à 6%.

$\frac{2\frac{5}{19}}{19}$ de \$8600 = $\frac{24}{43}$ de \$8600 = \$4800, somme placée à 4.75%.

ALGÈBRE

1. Des ouvriers qui travaillent ensemble sont repartis en quatre groupes dont le premier comprend 8 ouvriers de plus que le second, 15 de plus que le troisième et 24 de plus que le quatrième. Les ouvriers du 1er groupe sont payés \$1.75 par jour et par homme, ceux du 2ième \$2, ceux du 3ième \$2.15 et ceux du 4ième \$2.80. La totalité des salaires pour 1 jour s'élève à \$232.55. Combien y a-t-il d'ouvriers dans chaque groupe?

Solution: Soit x le nombre d'ouvriers dans le 4ième groupe.

Alors $x + 24$, le premier,

$x + 24 - 8 = x + 16$, le deuxième,

$x + 24 - 15 = x + 9$, le troisième.

$(x + 24) 1.75 = 1.75x + \42 , le sal. total des ouv. du 1er groupe.

$(x + 16) 2 = 2x + \$32$, le sal. total des ouv. du 2ième groupe.

$(x + 9) 2.15 = 2.15x + \$19.35$, le sal. total des ouv. du 3ième groupe.

$x \times 2.80 = 2.80x$, le sal. total des ouv. du 4ième groupe.

$1.75x + 42 + 2x + 32 + 2.15x + 19.35 + 2.80x = 232.55$.

$1.75x + 2x + 2.15x + 2.80x = 232.55 - 42 - 32 - 19.35$.

$$8.70x = 139.20$$

$$x = \frac{139.20}{8.70} = 16, \text{ le 4ième groupe.}$$

$x + 24 = 16 + 24 = 40$, le 1er groupe.

$x + 16 = 16 + 16 = 32$, le 2ième groupe.

$x + 9 = 16 + 9 = 25$, le 3ième groupe.

2. Une voiture qui fait 18 milles à l'heure, part de la ville A pour la ville B. Un piéton, qui fait 6 milles à l'heure, part à la même heure que la voiture de la ville B, pour faire une promenade dans la direction de la ville A. Lorsque le piéton rencontre la voiture, il y monte pour rentrer chez lui, et il met $2\frac{2}{3}$ heures de moins pour s'en retourner, qu'il n'avait mis à aller à pied jusqu'à la rencontre de la voiture. On demande la distance qui sépare A et B.

Solution: Soit x la distance à laquelle s'est rendu le piéton.

x

—, le nombre d'heures qu'il a mis à revenir.

6

x

—, le nombre d'heures qu'il a mis à revenir.

18

x

x

8

6

18

3

Multipliant par 18, on a :

$$3x - x = 48$$

$$2x = 48$$

$$x = 48/2 = 24.$$

x

$$- = 24/6 = 4 \text{ heures, le nombre d'heures pendant lesquelles le}$$

piéton avait marché à la rencontre de la voiture et aussi le nombre d'heures pendant lesquelles la voiture avait marché avant de rencontrer le piéton.

$$18 \times 4 = 72 \text{ milles, distance parcourue par la voiture.}$$

$72 + 24 = 96$, distance parcourue par les deux au moment de la rencontre, distance entre les deux villes.

3. On veut couper des serviettes dans une pièce de toile ayant .6 de un morceau de toile de .096 de verge carrée, tandis que si on leur donne .04 verge de plus de longueur, il ne reste rien, mais on obtient trois serviettes de moins. Trouvez : 1° le nombre de serviettes dans chaque cas ; 2° la longueur de la pièce.

Solution : Soient x le nombre de serviettes dans le 2nd cas ; alors $x + 3$ le nombre dans le 1er cas.

$$0.096 \div .6 = .16 \text{ la longueur du morceau qui reste.}$$

$(x + 3) \cdot .72 + .16 = .72x + 2.16 + .16 = .72x + 2.32$, la longueur de la pièce.

$$.76x = \text{la longueur de la pièce.}$$

$$.76x = .72x + 2.32$$

$$.76x - .72x = 2.32$$

$$.04x = 2.32$$

$$4x = 232$$

$$x = 232/4 = 58, \text{ le nombre de serviettes dans le second cas.}$$

$$58 + 3 = 61, \text{ le nombre de serviettes dans le 1er cas.}$$

$$.76 \times 58 = 44.08 \text{ verges.}$$

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1. Dans le quadrilatère A B C D, la diagonale A C a 850 pieds et les perpendiculaires abaissées de B et D sur cette diagonale ont respectivement 513 et 487 pieds. Quelle en est la surface en arpents ?

Solution : $[850 (513 + 487)] \div 2 = (850 \times 1000) \div 2 = 425000$ pieds carrés, surface du quadrilatère.

$$425000 \div 32400 = 13^{19}/_{162} \text{ arpents. } \textit{Rép.}$$

2. Les diagonales du quadrilatère A B C D sont perpendiculaires l'une à l'autre et ont 5 verges 1 pied et 2 pieds 3 pouces respectivement. Trouvez la surface en verges.

$$\textit{Solution} : 5 \text{ verges 1 pied} = 16 \text{ pieds ; } 2 \text{ pieds 3 pouces} = 2^{1}/_{4} \text{ pieds.}$$

$$(16 \times 2^{1}/_{4}) \div 2 = 18 \text{ pieds carrés. } 18 \text{ pieds} \div 9 = 2 \text{ verges. } \textit{Rép.}$$

3. Trouvez la surface d'un segment, de cercle, dont la corde, qui a 7 pouces, soutend un angle droit au centre.

Solution : 7 est l'hypoténuse d'un triangle rectangle isocèle : les autres côtés de ce triangle sont deux rayons du cercle.

$$7^2 = 49.$$

$$49 \div 2 = 24.5, \text{ le carré du rayon.}$$

La racine carrée de 24.5 = 4.95 —, le rayon.

(24.5 le carré du rayon \times 3.1416) \div 4 = 19.2423, la surface d'un secteur de 90° .

(4.95 \times 4.95) \div 2 = 12.25, surface du triangle qui avec le segment dont on cherche la surface forme le secteur de 90° .

$$19.2423 - 12.25 = 6.9923. \text{ Rép.}$$

4. Dans certaines parties de l'Angleterre il tombe 30 pouce de pluie par année, combien cela fait-il de gallons par acre?

Solution : 30 pouces de pluie par année cela veut dire que si l'eau tombée dans une année restait sur le sol sans écoulement et sans évaporation il y aurait une profondeur de 30 pouces.

Mettons $6\frac{1}{4}$ gallons par pied cube.

Dans 1 acre il y a 4840 verges ou 43560 pieds.

$$30 \text{ pouces} = 2\frac{1}{2} \text{ pieds.}$$

$43560 \times 2\frac{1}{2} = 108900$ pieds cubes, volume de l'eau qui tombe sur 1 acre.

$$108900 \times 6\frac{1}{4} = 680625 \text{ gallons. } R.p.$$

Langue anglaise

THE RESCUE OF THE HENS.

PART I

One afternoon of a very cold winter day, it was noticed at the farmhouse that the hens had not come home to roost, though it was past their usual time. The snow was lying deep outside in the farm yard, and no one felt inclined to go out and look for them. While they were all wondering what could have happened to the belated fowls, they were surprised to see Ben the house dog, come trotting into the kitchen with one of them in his mouth. It seemed quite dead; but he laid it gently down before the fire, trotted out again, and soon returned with another, which looked as lifeless as the first.

PART II

This went on till they were all brought in, and there was quite a large collection of dead-looking hens lying on the hearth. One by one, however,

they slowly revived under the warmth of the blazing fire, got on their legs and walked about as calmly as if nothing had happened.

The terrible cold had so benumbed them, that they would certainly have died in the snow, if it had not been for the cleverness of Ben.

OUTLINE.—1. One winter afternoon, the hens had not come to roost.

2. The snow was very deep.

3. Ben comes trotting in with a hen in his mouth.

4. He laid it down before the fire, and returned with another.

5. At last all were brought in and ranged before the fire.

6. One by one they slowly revived.

7. They would have died of cold but for Ben.

Taken from Meiklejohn's Fables, Anecdotes and Stories for teaching Composition.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

PETITE REVUE

Le premier Concile plénier des évêques du Canada s'ouvrira à Québec le 19 du courant. Ce concile sera présidé par Son Excellence le délégué apostolique.

M. J. N. Perreault, directeur des écoles catholiques de Montréal, est de retour d'un voyage à Paris et à Bruxelles, où il a été étudié l'organisation de l'enseignement primaire.

Le Congrès eucharistique international se tiendra l'an prochain à Montréal. Cette année il a eu lieu à Cologne. Le Congrès de Montréal promet d'être grandiose. Ce sera non seulement le triomphe de Jésus-Hostie, mais le congrès donnera aussi lieu à l'Eglise du Canada Français de s'affirmer dans toute sa splendeur présente et la gloire de son passé.

Au mois d'août dernier, de grandes fêtes ont eu lieu à Laprairie, à l'occasion de la restauration de l'ancien Fort Saint-Louis, qui protégeait, sous la domination française, la bourgade iroquoise de Caughnawaga.

Le jeudi, 2 septembre, on a inauguré un joli monument en l'honneur de Jeanne Mance, dans la cour d'entrée de l'Hôtel-Dieu de Montréal. La statue de Jeanne Mance, don de S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal, a été inaugurée à la date exacte du 250^e anniversaire de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie.

Quelques semaines avant ces fêtes patriotiques, les Américains et les Canadiens célébraient d'une façon grandiose le troisième anniversaire de la découverte du lac Champlain. Les fêtes ont duré du 4 au 11 juillet. C'est en effet dans les premiers jours de juillet 1609 que le fondateur de Québec, monté sur sa caravelle, le *Don-de-Dieu*, après avoir exploré le Saint-Laurent et remonté le Richelieu, découvrit le beau lac auquel il donna son nom. Toute la vallée baignée par ce lac rappelle des faits d'armes glorieux et des souvenirs impérissables. Citons seulement Carillon! nom à jamais illustré par la vaillance de Montcalm et la valeur de nos pères, nom donné au vieux drapeau, chanté naguère par Crémazie et qui porte encore dans ses antiques plis le souvenir immortel de tout « ce monde de gloire où vécurent nos aïeux ». Le président de la République Américaine, le cardinal Gibbons, Mgr Roy, auxiliaire de Québec, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de notre province, l'honorable L. Gouin, premier ministre et l'honorable M. R. Lemieux, ministre des Postes du Canada, ont pris part à ces fêtes splendides.

Les inspecteurs d'écoles se sont réunis en congrès à Québec au mois d'août dernier. Ils ont procédé à l'élection de leurs officiers qui sont les suivants:

Président, G. S. Viens; vice-présidents, L. Bergeron, R. J. Hewton; Directeurs, P. J. Ruel, J. B. Demers; secrétaire, G. E. Marquis.

Grâce à la loi fédérale adoptée l'année dernière, il y a eu une diminution de trente millions dans la consommation des cigarettes au Canada depuis douze mois. C'est énorme. Nous demandons de nouveau au personnel enseignant de rappeler aux enfants l'existence de cette loi (1) et de leur apprendre les dangers de l'usage du tabac chez les enfants.

Le gouvernement provincial vient de nommer une Commission qui a reçu la mission d'étudier les projets relatifs aux commissions scolaires de Montréal. Cette commission est composée des personnes suivantes:

M. l'abbé Perrier, le sénateur Dandurand et le Dr. J. C. Kennedy.

M. le chevalier Jos. Dumont a remplacé le regretté M. Jos. Boivin au poste important de Sous-Secrétaire de la Province. Nos félicitations au nouveau titulaire.

Un congrès d'Education organisé par les Canadiens français d'Ontario, sera tenu à Ottawa au cours du présent mois. Nous souhaitons plein succès à ce congrès opportun.

En juin dernier, l'Ecole ménagère de Saint-Pascal a été affiliée à l'Université Laval. C'est un heureux événement dont se réjouissent les amis de la véritable éducation pratique.

M. l'abbé A. Gosselin, professeur au Séminaire de Québec depuis plusieurs années, a été élu supérieur de cette institution et recteur de l'Université Laval, en remplacement de Mgr Laflamme, démissionnaire pour cause de maladie. Le nouveau Recteur a publié naguère des études remarquables sur l'enseignement primaire au Canada avant 1759.

Nos félicitations à M. l'abbé Gosselin et nos meilleurs souhaits de rétablissement à Mgr Laflamme.

Les cours de l'Ecole normale de Hull commenceront le 6 du présent mois.

Un nouvel inspecteur d'écoles

L'immense district d'inspection de M. Savard a été divisé, et la région du Lac Saint-Jean a été confiée à M. Edouard Boily, ancien élève de l'Ecole normale Laval, directeur de l'Ecole de Sainte-Famille, I. O., puis instituteur à Québec pendant plusieurs années et directeur du *Lac Saint-Jean* depuis deux ou trois ans. M. Boily a toujours été un fervent de l'enseignement agricole: il fonda naguère la Société d'Horticulture de l'Isle d'Orléans. M. Boily a aussi rempli avec succès les charges de Secrétaire du conseil du comté de Montmorency et de la Société d'Agriculture de Saint-Famille.

Nos félicitations au nouveau titulaire.

Remis

Faute d'espace, nous sommes obligé de remettre à plus tard la publication de plusieurs articles, notes et documents intéressants. Dans la prochaine livraison, nous commencerons à publier la belle et utile conférence donnée par le R. P. A. N. Th. Valiquet, O. M. I., aux institutrices de la région de Québec, en juillet dernier. Ce travail intitulé, *Les Tempéraments*, rendra de précieux services aux institutrices qui le liront attentivement.

La Bibliographie est également remise.

Aux prières

Feu S. G. Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, décédé en mai dernier à l'âge de 68 ans. Mgr Duhamel est mort au cours de sa visite pastorale. Il fut un administrateur et un organisateur remarquable.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de septembre 1908, page 64.

Conférences pédagogiques

Avis est par le présent donné que les conférences pédagogiques du district d'inspection du soussigné auront lieu comme suit :

Septembre 6-7, St-Lazare.—8-9, St-Gervais.—14-15, St-Lambert.—16-17, St-Bernard.—21-22, St-Malachie.—23-24, Ste-Claire.—28-29.—Ste-Marguerite.—30-1er Oct. St-Isidore.—4-5, St-Nicolas.—7-8, St-Jean-Chrysostôme.—11-12, St-Anselme.—13-14, St-Henri.—18-19, St-Charles.—21-22, St-David.

Les institutrices qui enseignent dans les municipalités où il n'y a pas de conférences, voudront bien se rendre à l'un des endroits ci-dessus nommés, celui qui leur sera le plus commode.

LS. A. GUAY, *Insp. d'écoles.*

La librairie classique J. A. Langlais & fils.

LETTRE OUVERTE

Nous venons au commencement de l'année scolaire vous remercier de l'encouragement dont vous avez bien voulu nous honorer par le passé, et vous faire de nouveau nos offres de service pour l'année scolaire qui commence. Notre maison est non seulement au premier rang, mais est sans contredit la plus importante, en ce qui concerne le grand assortiment de fournitures et matériel scolaire.

Nous gardons aussi en magasin la ligne à peu près la plus complète d'articles de Librairie, et cela à des prix modérés. Durant l'année scolaire 1908-1909, nous avons publié un *Catalogue général*, très volumineux. A cette occasion, nous avons reçu des centaines de lettres de félicitations et d'encouragement; ayant procuré ainsi au personnel enseignant éloigné, le moyen de se tenir au courant des dernières nouveautés et leur faciliter en même temps la manière de faire leur commande, épargnant également de longues correspondances.

Consultez notre catalogue. Si vous ne l'avez pas, faites en la demande, il vous sera adressé gratuitement. Pour l'ouverture des classes, voyez si vous avez besoin des articles suivants :

Tableaux noirs.—Cartes géographiques.—Pupitres pour écoles.—Globes terrestres., etc., etc.

Avez-vous le *Journal d'Appel* approuvé : celui de J. N. Miller ?

Il vous faut aussi des classiques ? Nous les avons tous.

Nous vous recommandons les livres suivants qui sont recommandés par le Conseil de l'Instruction Publique.

Pédagogie par MM. Rouleau, Magnan et Ahern, nouvelle édition entièrement refondue et augmentée,

Analyse grammaticale et logique par C.-J. Magnan,

Connaissances Usuelles par N. Tremblay,

Manuel des Sciences usuelles, par MM. les abbés Huard et Simard; ouvrage approuvé par le Comité catholique de l'Instruction publique.

Hygiène par le Dr. Paradis, le seul traité approuvé.

Comptabilité agricole et domestique par Dallaire.

Et aussi :

Instruction Civique par C.-J. Magnan; nouvelle édition approuvée par S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, au point de vue ecclésiastique, et recommandée par M. le notaire L. P. Sirois, professeur de droit administratif à l'Université Laval, au point de vue civil.

Cours de langue anglaise par l'abbé Chamberland.

Espérant être favorisé de vos bonnes commandes, nous demeurons,

Vos bien dévoués,

LA CIE J. A. LANGLAIS & FILS.

177 Rue St-Joseph, Québec.

Erratum

Page 6, 4e paragraphe, 1ère ligne, au lieu de *flotte*, lire *flottent*.

ENSEIGNEMENT PAR LES YEUX

TABLEAUX MURAUX

POUR LES ÉCOLES ET LES FAMILLES

Lecture, écriture, fractions, toisé, musée scolaire d'histoire naturelle, complet, en 116 tableaux avec échantillons variés.

Tableaux de physique: 16 Tableaux avec instruments pour expériences, Tableaux de Leçons de Choses, Anatomie, Hygiène, Antialcoolisme, Tuberculose, Mutualité, Soins immédiats aux blessés, Botanique.

Cartes géographiques, Texte anglais ou français, Globes terrestres et Célestes, Globes ardoises, Toile ardoise pour tableaux noirs, Brosses à tableaux, Bouliers-compteurs, Baguettes-indicateurs, etc.

GRANGER FRERES,

Editeurs-Libraires-Papetiers,
43, rue Notre-Dame Ouest, Montréal, Québec.

PUBLICATIONS FRANÇAISES

Nous recommandons aux instituteurs et aux institutrices du Canada français, les admirables publications françaises suivantes:

Les Dimanches Chez Soi, directeur, M. François Veillot, de *l'Univers*, 142, Rue Montmartre, Paris. Abonnement: 8 francs. Hebdomadaire.

Le Noël, 5 rue Bayard, Paris. Abonnement: 12 francs. Hebdomadaire.

Le Mois littéraire et pittoresque, 5, rue Bayard, Paris. Abonnement: 12 francs. Mensuel (au delà de 100 pages).

Les Questions actuelles (excellente revue d'informations), 5 rue Bayard, Paris. Hebdomadaire. Abonnement: 7 francs.

Toutes ces revues sont admirablement bien faites. Les trois premières sont illustrées avec un goût parfait.

OUVRAGES APPROUVES

L'Analyse Grammaticale et l'Analyse logique aux Brevets de capacité, à l'école normale et à l'École primaire intermédiaire et supérieure, par C.-J. Magnan. Seul traité d'analyse approuvé par le Comité catholique de l'Instruction publique.—La Cie J. A. Langlais & fils, éditeurs, 177 rue St-Joseph, Québec.

Pédagogie Pratique et Théorique, à l'usage des candidats au brevet d'enseignement et des élèves des Ecoles normales, par Mgr Th. G. Rouleau et MM. C.-J. Magnan et J. Ahern. Seul traité de pédagogie approuvé par le Comité catholique de l'Instruction publique.—La Cie J.-A. Langlais & fils, éditeurs, 177, rue St-Joseph, Québec.